Nations Unies

S/PV.5663 (Resumption 1)

Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5663e séance

Mardi 17 avril 2007, à 15 heures
New York

Présidents :	Mme Beckett/Sir Emyr Jones Parry/Mme Pierce	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Zia
	Belgique	M. Belle
	Chine	Mme Bai Yongjie
	Congo	M. Ikouebe
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	Fédération de Russie	M. Chulkov
	France	M. Pic
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Budiman
	Italie	M. Azzarello
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Doig
	Qatar	M. Al-Sulaiti
	Slovaquie	M. Smetana

Ordre du jour

Lettre datée du 5 avril 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2007/186)

07-30974 (F)

La séance est reprise à 15 h 15.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants des Comores et de Maurice des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs, comme je l'ai dit ce matin, qu'ils doivent limiter leurs déclarations à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Barbade.

M. Hackett (Barbade) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, au nom du Gouvernement barbadien, je tiens à vous adresser nos félicitations sincères pour le rôle moteur que le Royaume-Uni a joué, et continue de jouer, dans les initiatives de sensibilisation mondiale aux dangers imminents du changement climatique, ainsi que pour les efforts déployés par votre gouvernement pour organiser une riposte urgente et coordonnée à cette catastrophe mondiale qui se profile à l'horizon.

Nous sommes témoins de l'un des problèmes d'environnement et de développement les plus importants et les plus graves de l'histoire de l'humanité, à savoir la nécessité de contrôler et de gérer le changement climatique. En tant que pays se trouvant au cœur de cette urgence mondiale, nous avons une conscience aiguë des énormes risques qu'encourt notre développement durable à cause du changement climatique et de ses effets.

Les pays en développement sont les plus vulnérables à l'évolution du climat, et nous sommes les moins à même de nous en protéger. Pour les petits États insulaires en développement, les problèmes sont encore plus complexes et profonds, et nos besoins plus urgents. Les effets néfastes du changement climatique et des phénomènes afférents, notamment l'élévation du niveau de la mer, le nouveau comportement et la plus grande intensité des ouragans, ou encore l'évolution de la fréquence et de la répartition des autres événements extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses, menacent la subsistance et l'existence mêmes des petits États insulaires en développement, alors que notre contribution à la naissance du problème est négligeable.

La publication récente des contributions des Groupes de travail I et II au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) confirme désormais, avec la plus grande certitude scientifique, que des changements climatiques dangereux sont déjà en cours et que nous risquons de laisser passer la possibilité d'éviter que le système climatique ne subisse des dommages inimaginables, potentiellement irréversibles si nous ne déployons pas immédiatement des efforts ambitieux à l'échelle mondiale. Comme l'a dit Sir Nicholas Stern, si nous continuons de faire comme si les changements climatiques n'existaient pas, les conséquences sur l'économie mondiale seront « de l'ordre de celles que l'on associe aux grandes guerres et à la crise économique de la première moitié du XXe siècle ». Et même si nous avons des avis divergents quant au calendrier, à la localisation et à la portée de ces changements, toute crise économique, sociale, humanitaire et environnementale de cette magnitude aura probablement d'autres répercussions déplorables, notamment pour la paix et la sécurité internationales. Rien ne saurait excuser – sur un plan scientifique ou autre – de ne pas agir immédiatement.

Face à cette crise mondiale, il s'agit, à juste titre, de savoir comment les générations futures jugeront notre réaction. Si nous continuons à temporiser, nous serons jugés durement – et nous l'aurons bien mérité – pour avoir sans scrupule compromis grandement leur patrimoine et leur avenir. Car aujourd'hui, nous avons peut-être des choix, mais elles, demain, n'en auront pas. Pourtant, malgré ces dures réalités, il y a encore une lueur d'espoir que, si nous agissons rapidement, nous pourrons atténuer les conséquences de cette catastrophe climatique imminente, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables.

Ceux qui ont de tout temps contribué le plus à ce problème ont l'obligation morale et légale d'en

assumer la responsabilité principale. Les pays développés doivent jouer un rôle prépondérant s'agissant de réduire sensiblement les émissions nocives de gaz à effet de serre et de fournir l'aide financière et technologique nécessaire pour appuyer les efforts d'adaptation menés par les pays en développement. Il ne faut pas abandonner le Protocole de Kyoto. Ceux qui continuent à ne pas s'acquitter des engagements convenus au titre de cet accord doivent faire preuve de bon sens et d'une bonne citoyenneté mondiale et afficher le type et le niveau d'autorité qui s'est manifestée à d'autres moments décisifs de l'histoire. Ils doivent simplement faire ce qu'il faut faire, car, comme l'a dit l'ancien Président des États-Unis John F. Kennedy : « Aujourd'hui, tous les peuples ont vraiment le regard tourné vers nous – et nos gouvernements, dans chaque branche, à chaque niveau, national, des États et local, doivent être comme une cité sur une colline – construite et habitée par des hommes [et des femmes] conscients de la grande confiance placée en eux et de leurs grandes responsabilités ».

La Barbade reste d'avis que la communauté internationale doit attacher la plus haute priorité à achever, d'ici la fin de 2008, les négociations en cours sur les changements climatiques au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin de parvenir à un arrangement pour la période d'après 2012. Tout nouvel accord mondial doit mener à des réductions substantielles des émissions dans les délais les plus brefs possibles et accroître considérablement le niveau de ressources mises à la disposition des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés, pour les aider à s'adapter aux diverses conséquences des changements climatiques.

La Barbade croit que ce débat au Conseil de sécurité devrait encourager les autres organes principaux de l'ONU à assumer pleinement les responsabilités que leur confie la Charte face aux nombreux aspects de ce problème. Si la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques demeure l'instance principale chargée d'examiner les changements climatiques, la Barbade voudrait proposer que, conformément à la résolution 61/16 de l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité convoque une session extraordinaire au niveau des ministres des affaires étrangères en septembre de cette année, en marge de la partie principale de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, en vue d'examiner l'impact des changements climatiques sur le développement durable. Nous estimons qu'un tel débat au niveau ministériel fournirait un élan bien nécessaire aux négociations qui se dérouleront au mois de décembre à Bali (Indonésie).

Pour terminer, je voudrais souligner la nécessité pour les partenaires du développement de s'associer à la Barbade et aux autres petits États insulaires en développement pour mettre intégralement et rapidement en œuvre le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice, dont les questions relatives aux changements climatiques et à l'énergie sont d'importantes composantes. La mise en œuvre effective de ces deux accords internationaux, ainsi que les mesures prises au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, aideront considérablement les petits États insulaires en développement à faire face aux effets négatifs des changements climatiques.

Le temps des discours et des stratagèmes est terminé. Nous devons agir avec audace et agir de concert pour protéger notre planète pour les générations à venir.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Ukraine, à qui je donne la parole.

M. Kryzhanivskyi (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier la présidence du Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative opportune et bien préparée de tenir un débat public sur l'énergie, la sécurité et le climat. Ma délégation souscrit sans réserve à la déclaration prononcée par le représentant de l'Allemagne au nom de l'Union européenne.

Je voudrais à présent évoquer quelques questions supplémentaires importantes pour mon pays.

Au Sommet mondial de 2005, nos chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé la nouvelle notion communément partagée que sécurité et développement sont étroitement liés et qu'il ne saurait y avoir de sécurité en l'absence de bons systèmes économiques, de régimes commerciaux équitables, de programmes sociaux et d'état de droit. Mais comment tout cela peut-il être fait lorsque les forces de la nature peuvent si facilement miner des réalisations humaines bien planifiées, modifier la forme des continents et provoquer des changements spectaculaires dans les habitats humains?

La science a établi maintes fois que les changements climatiques, le réchauffement de la planète et la pollution peuvent avoir des effets soudains et tragiques si on ne s'y attaque pas de toute urgence, comme il convient et avec efficacité. De récentes études sur ces questions ont fourni à la communauté internationale des preuves claires de leurs conséquences à long terme et ont appelé à une action immédiate et décisive.

L'Ukraine est fermement attachée aux accords internationaux sur les changements climatiques, y compris la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto. Pour mon gouvernement, l'utilisation durable de l'énergie et la protection de l'environnement ne sont pas que des slogans vides de sens. Dans quelques jours, nous commémorerons solennellement le vingt et unième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, le désastre technologique le plus grave que l'humanité ait jamais subi. Plus de deux décennies plus tard, l'Ukraine est encore confrontée à ses graves conséquences : terres contaminées, déplacement de la population de la zone d'exclusion, problèmes de santé et traumatisme psychologique. Tout ceci a, bien sûr, entraîné un ralentissement du développement économique et créé des vulnérabilités, présentant ainsi des risques potentiels pour la société.

Le développement industriel moderne, en particulier la production d'énergie, est la source principale des effets préjudiciables sur l'environnement Il est donc crucial que les questions relatives à l'énergie, aux changements climatiques et à la sécurité soient abordées conjointement, afin d'atteindre l'objectif du développement durable. C'est pourquoi nous estimons impératif, entre autres recommandations politiques, de faire fond sur les mesures d'encouragement appropriées, les partenariats entre les secteurs public et privé, les technologies à faibles émissions de carbone et les solutions novatrices.

À cet égard, ma délégation aimerait souligner tout particulièrement l'importance des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, établis sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), pour évaluer, compiler et synthétiser les données scientifiques, techniques et socioéconomiques. Nous attendons également avec intérêt la publication du Rapport mondial sur le développement humain de 2007, consacré au sujet du « Changement climatique et développement humain : se montrer à la hauteur du défi ».

La politique énergétique et les changements climatiques deviennent des priorités politiques dans de nombreux pays. Le processus nécessite un cadre multilatéral, et le débat d'aujourd'hui abonde d'ailleurs dans ce sens. Afin de parvenir à l'objectif collectif de la maîtrise des changements climatiques, nous avons plusieurs défis extraordinaires à relever. Relever ces défis ne sera pas une tâche aisée pour une grande majorité de pays. Cela exigera la pleine mise en œuvre des mesures nationales de réduction des gaz à effet de serre et l'utilisation effective des mécanismes flexibles adoptés par des accords internationaux.

Nous appelons toutes les parties concernées à contribuer généreusement au processus et à n'épargner aucun effort afin de fournir une aide et de réagir par le biais de stratégies nationales rationnelles. L'Ukraine, quant à elle, est disposée à s'employer à appliquer et à promouvoir le développement durable comme faisant partie de ses priorités nationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Elbakly (Égypte) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis avant tout, au nom de ma délégation, de souhaiter la bienvenue à New York à la Ministre d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth et d'exprimer notre satisfaction, Monsieur le Président, de vous voir présider cette séance. Le débat public d'aujourd'hui au Conseil de sécurité constitue un moyen pour le Conseil de se pencher sur des questions importantes, en tenant compte des avis et des intérêts de l'ensemble des Membres de l'ONU.

Bien que la délégation égyptienne aimerait souligner l'importance et le bien-fondé du sujet débattu aujourd'hui, qui porte sur l'énergie, la sécurité et le climat et les conséquences aussi fortes que graves des changements climatiques sur notre monde, nous partageons avec un grand nombre de pays en développement leur surprise et leur préoccupation, telles que reflétées clairement dans les lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par les Présidents du Groupe des 77 et la Chine et du Mouvement des pays non alignés au nom des membres de ces deux groupes, et dans la déclaration du Soudan qui sera prononcée plus tard au nom du Groupe des États d'Afrique.

Il est évident que le sujet du débat d'aujourd'hui relève clairement du domaine et du mandat d'autres instances du système des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission du développement durable et le système des traités pertinents des Nations Unies. Ce débat public du Conseil de sécurité coïncide également avec les préparatifs d'un débat sur le même sujet à la Commission du développement durable à la fin de ce mois, et au sein d'autres organes internationaux de suivi de l'application de traités, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son Protocole de Kyoto, qui sont les instruments clefs pour traiter des changements climatiques.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que le Conseil de sécurité empiète délibérément sur le mandat et les responsabilités principales d'autres organes principaux et subsidiaires de l'ONU, tels que définis par la Charte. Cela reflète un manquement clair et délibéré aux dispositions de la Charte. Nous sommes également préoccupés par l'indifférence du Conseil face aux demandes répétées des États Membres de mettre un terme à ce phénomène dangereux et injustifié. Laisser à chaque Président du Conseil de sécurité le loisir de définir un thème en vue d'un débat public, même s'il outrepasse complètement le mandat du Conseil, présage de difficultés pour l'ensemble des Membres de l'ONU. Il importe d'autant plus de réformer les méthodes de travail du Conseil de sécurité, d'augmenter le nombre de ses membres, et de s'assurer que l'Assemblée générale prenne des mesures plus fermes afin de mettre un terme à cet empiètement.

L'argument selon lequel les changements climatiques et l'énergie relèvent du mandat du Conseil de sécurité, faisant valoir leurs conséquences pour la paix et la sécurité internationales, est un argument exagéré que la présidence du Conseil s'est efforcée de consolider par un document de réflexion (S/2007/186, annexe), dont l'objectif est de mettre l'accent sur le fait que tous les sujets relevant de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires, ont un impact sur la paix et la sécurité internationales, et peuvent ainsi être saisis par le Conseil de sécurité. Une telle logique est inacceptable aux yeux des États Membres de l'Organisation car elle suppose que l'on peut empiéter sur le mandat et les responsabilités de l'Assemblée générale, qui, étant donné qu'elle représente l'ensemble des Membres de l'ONU, est universelle et plus démocratique.

À la lumière de récents rapports et études scientifiques et du dernier rapport du Secrétaire général sur les changements climatiques, on ne saurait douter des dangers que représentent les changements climatiques et leurs répercussions pour l'humanité, s'y opposer ou les rejeter. Mais l'objectivité exige que l'on se concentre sur les circonstances qui nous ont menés à cette situation dangereuse et sur la manière adéquate et idéale de s'y attaquer. Je ne dis rien de nouveau en indiquant que les pays développés sont responsables de ce phénomène, parce qu'ils poursuivent leurs émissions dans la haute atmosphère et n'assument pas leur obligation de remédier à la situation et de la régler conformément aux dispositions de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto.

Ainsi, les pays en développement, y compris l'Égypte, considèrent ce débat public au Conseil de sécurité comme une tentative des pays développés de se soustraire à leurs responsabilités en la matière. Pour lutter contre ce phénomène dangereux, la solution est évidente et réside dans la réalisation par toutes les parties – développées et en développement – de leurs engagements selon le principe des responsabilités communes mais différenciées, et non selon le principe des responsabilités partagées, comme voudraient le promouvoir certains pays.

Il va sans dire que combattre efficacement ce phénomène exigera que l'on s'attaque à ses causes et que l'on s'adapte à ses effets négatifs, en particulier lorsque l'on sait que les États les plus touchés, notamment les pays africains et les petits États insulaires en développement, produisent les plus faibles quantités d'émissions de gaz à effet de serre nocifs et qu'en même temps ils sont les moins aptes à s'adapter à leur impact négatif.

À cet égard, l'Égypte, l'un des pays qui émet le moins de gaz à effet de serre, insiste sur la nécessité de lutter contre ce grave problème en tenant compte de l'intérêt commun de l'humanité – et, une fois de plus, au sein de l'instance appropriée dans laquelle tous les États Membres sont représentés – pas seulement du point de vue de la sécurité, mais du point de vue des trois piliers du développement durable. Mis en œuvre dans le cadre d'une coopération internationale forte et dynamique, cela tiendrait compte de l'impact sécuritaire abordé dans le document de réflexion.

Enfin, le Conseil de sécurité est confronté à de nombreuses autres difficultés qui sont plus pertinentes pour le maintien de la paix et de la sécurité

internationales, qui exigent plus d'attention de la part du Conseil, et qui relèvent exclusivement de son mandat principal. Il ne fait aucun doute que la réalisation d'une paix juste et globale au Moyen-Orient est au centre de ces défis, tout comme la mise en œuvre du train de mesures convenu à la Conférence de 1995 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la question de sa prorogation, y compris la résolution sur le Moyen-Orient. L'importance de la mise en œuvre de ce train de mesures et des 13 mesures concrètes en vue du désarmement nucléaire a été soulignée à la Conférence d'examen de 2000.

Par conséquent, nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires – y compris le Royaume-Uni – mettront en œuvre ce train de mesures et s'efforceront de l'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence d'examen de 2010. Ce processus devrait commencer avec les premières réunions du Comité préparatoire cette année. L'on ne devrait aucunement tenter de contourner ces mesures ou de les modifier d'une manière qui les rendrait vaines et qui ne ferait qu'affecter négativement la paix et la sécurité internationales en sapant le régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

Voilà les questions sur lesquelles nous voudrions voir se concentrer le Conseil de sécurité et qui seront réglées avec l'appui de l'ensemble des Membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Hill (Australie) (*parle en anglais*) : Les changements climatiques constituent un défi de taille pour l'avenir. Durant les prochaines décennies, les changements climatiques modifieront progressivement la biosphère et le niveau des mers, et augmenteront considérablement l'intensité des événements météorologiques, tels que les cyclones et les sécheresses. En prenant rapidement des mesures face à ces risques, nous pourrions faire beaucoup pour réduire les menaces potentielles posées au bien-être humain et à la sécurité des populations.

L'Australie est particulièrement vulnérable aux changements climatiques. Nous occupons le continent habité le plus sec, au climat très variable et particulièrement sujet à la sécheresse. Le caractère instable du régime pluviométrique en particulier a de graves incidences sur l'environnement en Australie et est préjudiciable à notre agro-industrie.

Les mesures prises à l'échelle de la planète pour atténuer les changements climatiques peuvent modérer les incidences futures de ceux-ci. Une grande part des responsabilités dans ce domaine incombe en particulier aux grands émetteurs. Vingt pays sont responsables de 80 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

L'Australie est résolue à faire sa part du travail. Nous avons déjà consacré des milliards de dollars à la mise au point, à la réalisation de tests et au déploiement de technologies peu polluantes en Australie. Nous sommes favorables à une utilisation plus efficace de l'énergie, au recours aux énergies renouvelables et à la réduction du défrichement. Grâce à ces politiques et mesures et à d'autres encore, l'Australie est en bonne voie d'atteindre l'objectif auquel elle s'est engagée à Kyoto.

L'Australie est cofondateur et l'un des grands bailleurs de fonds du Partenariat Asie-Pacifique pour un développement propre et le climat, qui a pour objectif de développer et de diffuser des technologies et des pratiques peu polluantes grâce à une collaboration dans la pratique entre les secteurs public et privé. Nous travaillerons avec d'autres, dans le cadre de notre Initiative mondiale sur les forêts et le climat, récemment annoncée et destinée à réduire la déforestation, qui est à l'origine de quelque 20 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. L'Australie a promis de décaisser 200 millions de dollars pour cette Initiative.

L'Australie cherchera également d'autres initiatives à l'échelle planétaire en vue de faire des progrès. Notre Premier Ministre a écrit à ses homologues de la région Asie-Pacifique pour leur proposer d'inscrire le développement propre et les changements climatiques à l'ordre du jour de la réunion de cette année des dirigeants de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), qui se tiendra en septembre à Sydney. Les économies de l'APEC représentent 60 % de la demande énergétique mondiale et comprennent les quatre plus grands consommateurs d'énergie du monde. Nous ferons davantage à l'avenir, en œuvrant à l'échelle internationale pour favoriser la prise, au niveau mondial, de mesures d'atténuation plus efficaces afin de faire face aux changements climatiques. Toutes les grandes économies doivent participer à ces mesures. En les mettant en œuvre, nous devons éviter de perturber l'approvisionnement énergétique, étant donné qu'il est essentiel pour la sécurité énergétique et, de

façon plus générale, la sécurité politique que le commerce de l'énergie soit fiable.

Des changements climatiques sont déjà inévitables dans une certaine mesure. C'est pourquoi il est essentiel de prendre des mesures pour s'adapter aux incidences du réchauffement de la planète au cours des années à venir, si nous voulons réduire les risques inhérents aux changements climatiques. À la lumière des prévisions concernant les variations régionales de ces incidences, il est nécessaire d'élaborer des mesures d'adaptation en tenant compte des caractéristiques de chaque région. Par exemple, l'Australie a déjà dépensé 10 milliards de dollars pour améliorer la durabilité de la consommation d'eau en Australie et, la semaine dernière encore, le Premier Ministre a annoncé une initiative visant à créer un centre national pour l'adaptation aux changements climatiques, principalement destiné à l'étude des incidences côtières, régionales et atmosphériques des changements climatiques dans notre pays.

Nous aiderons également les autres pays à s'adapter aux incidences futures des changements climatiques, tout en étant bien conscients que les moins développés d'entre nous seront probablement moins en mesure de faire face aux incidences des changements climatiques. C'est pourquoi l'Australie se félicite de l'appui multilatéral que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques apporte à l'adaptation.

Notre monde est dynamique et plein de difficultés à surmonter. Les catastrophes naturelles ont le potentiel de dévaster les collectivités et peuvent menacer la viabilité même de pays, en particulier de petits États insulaires. Chaque année, plus de 200 millions de personnes sont victimes de catastrophes, telles que des tremblements de terre, des tsunamis et des pandémies. Ces catastrophes ne sont pas liées aux changements climatiques, mais elles mettent en lumière la vulnérabilité aux incidences sur l'environnement auxquelles tous les pays sont confrontés. Pour cette raison, la volonté d'améliorer la capacité de réaction aux catastrophes naturelles liées au climat et à d'autres facteurs doit faire partie intégrante des stratégies nationales de développement.

Nous encourageons tous les pays à renforcer davantage leur appui à l'atténuation, à la préparation et à la réaction aux catastrophes. Nous saluons le travail réalisé dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de l'ONU (SIPC) dans le but de coordonner la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Ce Cadre est un projet mondial qui vise à renforcer la capacité d'adaptation des pays et de leurs collectivités aux incidences des catastrophes.

Il s'agit d'un type de menace différent de celui qui est habituellement débattu dans cette enceinte. Néanmoins, ne pas agir aujourd'hui face aux changements climatiques exacerberait les risques pour le futur; ainsi, une volonté concertée et accrue d'atténuer les conséquences des changements climatiques et de s'y adapter est indispensable. L'enjeu consiste à trouver des moyens de parvenir à ces objectifs de manière à favoriser une croissance économique qui soit équitable et efficace et qui tienne compte des disparités économiques. Il est dans l'intérêt de chacun d'entre nous de relever ce défi tous ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande.

Mme Banks (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se félicite de cette occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité sur les questions importantes que sont l'énergie, la sécurité et le climat. Nous remercions le Royaume-Uni de son initiative d'organiser ce débat, qui, selon nous, est un moyen utile d'attirer davantage l'attention sur ces questions difficiles.

La Nouvelle-Zélande se félicite également du document de réflexion préparé par le Royaume-Uni. Nous devons d'urgence concentrer l'attention de la communauté internationale sur certaines des conséquences les plus graves des changements climatiques. Les gouvernements sont de plus en plus conscients que les incidences des changements climatiques sont bien plus que des menaces à l'environnement uniquement. Elles compromettent également certains des besoins les plus fondamentaux de nos citoyens : un logement sûr, l'accès à l'eau, aux soins de santé et à l'alimentation, et la capacité de gagner sa vie. Quand ces besoins ne sont pas satisfaits, les sociétés dans leur ensemble sont menacées d'instabilité. Il est donc tout à fait opportun d'examiner les dimensions sécuritaires des changements climatiques dans cette enceinte.

La Nouvelle-Zélande voudrait relever deux thèmes qui sont importants pour nous et pour notre région du Pacifique.

Premièrement, le développement durable, y compris les réactions aux changements climatiques, et la sécurité énergétique doivent être examinés ensemble. En Nouvelle-Zélande, nous mettons au point en parallèle nos politiques en matière d'énergie et de changements climatiques, notamment en nous attachant à trouver des moyens de maximiser l'énergie produite par la Nouvelle-Zélande à partir de sources renouvelables et en favorisant la diversité de notre approvisionnement en énergie. Cette stratégie nous aidera à assurer un approvisionnement énergétique peu polluant. Nous reconnaissons que le recours à des technologies peu polluantes et l'amélioration du rendement énergétique sont, pour les pays tant industrialisés qu'en développement, des moyens fondamentaux de réduire les émissions de carbone et de garantir un approvisionnement énergétique sûr à l'avenir. Les questions d'énergie sont également un enjeu majeur pour la région du Pacifique. Reconnaissant ce fait, les ministres de l'énergie du Pacifique se réuniront à la fin du mois d'avril pour examiner comment la région peut remédier à ces problèmes, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables.

Deuxièmement, de nombreux pays de notre partie du monde, le Pacifique, font partie des pays les plus exposés aux incidences des changements climatiques. Cette situation risque d'exacerber des questions telles que l'accès à l'eau douce et la vulnérabilité aux cyclones, à la sécheresse ou aux inondations. La Stratégie de mise en œuvre de Maurice traite des risques qu'entraînent les changements climatiques et la montée du niveau des mers pour l'existence même des petits États insulaires en développement. Elle relève également les menaces constantes qu'ils représentent pour le développement durable de ces pays et affirme qu'il faut donner la priorité à l'adaptation. Ces menaces, associées aux limites des capacités de réaction des petits États insulaires en développement, indiquent qu'il est déjà question de la viabilité de certaines sociétés.

D'autres pays peuvent jouer un rôle important en aidant le Pacifique et d'autres petits États insulaires en développement, de même que d'autres pays vulnérables à évaluer les incidences des changements climatiques et à s'y adapter. Cela étant, l'aide fournie par la communauté internationale doit tenir compte des différents risques et circonstances de développement et des divers contextes nationaux. Il convient également d'appuyer les objectifs des États bénéficiaires eux-mêmes, afin d'assurer l'appropriation par les collectivités locales et l'obtention de résultats pratiques. Par exemple, le Gouvernement de Kiribati a fait de l'adaptation aux changements climatiques une priorité absolue, et la Nouvelle-Zélande est heureuse d'apporter son soutien au programme d'adaptation de ce Gouvernement.

Bien que les changements climatiques entraînent pour nous tous des difficultés énormes, il existe des solutions. Avant tout, ce débat nous rappelle de façon opportune qu'il est nécessaire de prendre des mesures concertées et efficaces au niveau international dans le cadre de l'ONU. Nous avons besoin d'un processus qui réunira les principaux émetteurs de gaz à effet de serre au sein de l'ONU afin de mettre au point une réaction véritablement mondiale aux changements climatiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Tuvalu.

M. Pita (Tuvalu) (*parle en anglais*) : Tuvalu fait sienne la déclaration prononcée par le représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au nom des pays insulaires du Pacifique et des petits États insulaires en développement du Pacifique.

Tuvalu est très honoré de pouvoir s'adresser au Conseil de sécurité. Tout d'abord, Monsieur le Président, je vous remercie, vous-même et votre gouvernement, de votre sage décision d'organiser ce débat public du Conseil spécialement consacré au thème de l'énergie, la sécurité et le climat.

Lors du soixantième anniversaire de l'Assemblée générale en 2005, comme bien d'autres fois ici à l'ONU, le Gouvernement tuvaluan a mis en avant la question de la sécurité environnementale, en particulier sous l'angle du changement climatique. Nous nous réjouissons vivement de la voir désormais figurer à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous avons la ferme conviction que le Conseil de sécurité devrait inscrire de façon permanente la question du changement climatique et de la sécurité environnementale à son ordre du jour, comme il a judicieusement décidé de le faire en 2000 avec la question de la menace posée à la sécurité par le VIH/sida.

On le sait, il s'agit là d'une question absolument primordiale pour une petite nation constituée d'un atoll comme Tuvalu. Dans son récent rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a une nouvelle fois souligné l'extrême

vulnérabilité des pays insulaires comme Tuvalu à l'incidence du changement climatique, ainsi que l'urgence d'agir à l'échelle mondiale pour y remédier.

Nous sommes confrontés à de nombreuses menaces liées au changement climatique. Le réchauffement des océans transforme la nature même de notre nation insulaire. Nos récifs coralliens périssent lentement sous l'effet du blanchiment, nous assistons à une modification des stocks de poisson et subissons des cyclones de plus en plus puissants. Sachant que notre point culminant s'élève à quatre mètres au-dessus du niveau de la mer, le danger posé par les cyclones est considérable et de graves pénuries en eau vont compromettre encore plus le mode de vie des habitants de nombreuses îles.

Notre mode de vie se trouve déjà compromis par la montée du niveau de la mer, dont les implications pour notre sécurité à long terme sont très inquiétantes. Beaucoup ont évoqué la possibilité d'émigrer. S'il fallait en arriver là, notre nation même courrait alors un péril sans précédent; ce serait un manquement à nos droits fondamentaux à avoir une nationalité et un État, consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres conventions internationales.

Pourtant, Tuvalu n'est pas le seul qui soit exposé au danger du changement climatique. Plusieurs millions de personnes vont en pâtir. Après le péril de la guerre froide, le monde est désormais confronté à ce que l'on pourrait qualifier de « guerre du réchauffement ». C'est une guerre qui ne se livre pas avec des fusils et des missiles, mais avec les armes de la vie quotidienne : les cheminées et les pots d'échappement.

Nous sommes face à une guerre chimique de grande envergure. Comme l'a judicieusement déclaré la Ministre d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth lors du dernier débat général de l'Assemblée générale, « si nous tentons tous de nous y soustraire à bon compte, nous finirons par en payer le prix » (A/61/PV.16, p. 22) sous l'effet du changement climatique.

En ce qui concerne l'énergie, la crise mondiale actuelle rend impératif de traiter la dimension sécuritaire de l'accès à l'énergie et de son utilisation. Le monde a besoin d'une palette de sources énergétiques facilement accessibles pour tous les pays et toutes les communautés. La sécurité même de Tuvalu est compromise par le coût élevé des fournitures énergétiques. L'importation des combustibles fossiles nécessaires à la production électrique et au transport intérieur constitue la plus lourde charge qui pèse sur notre économie et absorbe des ressources qui auraient pu nous servir à nous adapter au changement climatique. Pour assurer la viabilité de notre économie, nous devons impérativement trouver des sources d'énergie renouvelables fiables et autonomes et nous procurer des technologies à haut rendement énergétique. Nous demandons humblement au Conseil de sécurité de comprendre ces nouveaux concepts de la sécurité et des conflits et d'y réagir en conséquence.

Tuvalu a rejoint l'ONU le 5 septembre 2000, avec une foi infaillible dans l'effet de ses nobles domaines d'action – le développement, la sécurité et les droits de l'homme – en tant que protection face à la menace du changement climatique. Notre entrée à l'Organisation signifiait que nos craintes liées aux incidences du changement climatique sur notre sécurité ne seraient pas ignorées. Le Conseil de sécurité est tenu d'examiner dans une nouvelle perspective la menace pesant sur notre sécurité nationale et, en dernière analyse, sur la sécurité de toute la planète. Nous sommes une nation éprise de paix qui n'a pas d'armée. Nous ne menaçons la sécurité de personne quand bien même nous subirions de plein fouet les conséquences du changement climatique. Nous ne devons pas pour autant disparaître de « l'écran radar » du Conseil de sécurité. Comme l'a dit le grand Martin Luther King, « où qu'elle règne, l'injustice compromet partout ailleurs la justice ».

Par votre entremise, Monsieur le Président, nous implorons le Conseil de sécurité d'intervenir de toute urgence pour conjurer les menaces qui pèsent sur notre sécurité nationale. Nous voudrions faire respectueusement quatre suggestions concrètes. Premièrement, nous pensons que le danger véritablement grave que représente le changement climatique exige l'adoption de solutions et de décisions au plus haut niveau de gouvernement. Comme nous l'avons fait dans les débats de l'Assemblée générale, nous encourageons vivement le Conseil de sécurité à adopter une résolution par laquelle il prierait instamment le Secrétaire général d'organiser au plus vite un sommet sur le changement climatique réunissant les dirigeants du monde.

Deuxièmement, un tel sommet devrait stimuler la création d'une nouvelle instance économique chargée d'accroître rapidement l'accès de tous les pays du monde aux sources d'énergie respectueuses de l'environnement. En l'occurrence, cela dit, le nucléaire

et les combustibles fossiles moins polluants ne sauraient être une solution pour Tuvalu et de nombreux petits États insulaires en développement du fait des risques qu'ils comportent pour nos environnements fragiles. À notre humble avis, la mise au point et en service rapide des énergies renouvelables et des techniques à haut rendement énergétique doivent être la priorité des programmes de sécurité énergétique. Elles présentent l'avantage d'assurer l'autonomie énergétique, de faire reculer la pauvreté et de contribuer grandement à l'atténuation du changement climatique.

Troisièmement, il faut de toute urgence mettre en place un robuste cadre institutionnel chargé de protéger et de remettre sur pied les pays vulnérables comme Tuvalu qui subissent les effets du changement climatique. Nous avons besoin d'une stratégie mondiale d'adaptation et de réduction des risques liés aux catastrophes, qui comprendrait de nouveaux mécanismes d'assurance. Ces questions pourraient être examinées lors du sommet sur le changement climatique qu'il a été proposé d'organiser.

Enfin, nous encourageons vivement le Conseil de sécurité à réviser les obligations que lui confère la Charte et à intégrer l'idée de sécurité environnementale dans son mandat. Il ne s'agit pas seulement d'identifier les zones agitées où la dégradation de l'environnement risque de déboucher sur un conflit armé. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit considérer cette dégradation de l'environnement comme un problème de sécurité en elle-même.

Comme l'ancien Secrétaire général M. Kofi Annan l'a déclaré à la douzième session de la Conférence des États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Nairobi, « il ne s'agit pas de savoir si ce changement a bien lieu, mais si nous sommes capables de changer nous-mêmes assez vite ».

Le Conseil de sécurité doit donner l'élan fort nécessaire pour que nous opérions à temps ce changement afin de faire face au changement climatique. Tuvalu attend avec grand intérêt l'examen de ce point de l'ordre du jour et espère sincèrement que le Conseil de sécurité saura judicieusement répondre aux problèmes de sécurité des pays extrêmement vulnérables comme Tuvalu. Ma délégation adhère sans réserve à la proposition relative au changement climatique que le Royaume-Uni a présentée au Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Bangladesh.

M. Sorcar (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil.

Ma délégation s'associe largement à la déclaration prononcée par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à celle faite par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les questions de l'énergie et de l'environnement sont primordiales dans le contexte du développement durable, et plus encore pour les pays en développement. Leur influence sur le développement a été longuement débattue par un grand nombre d'acteurs, en particulier à l'ONU. En revanche, les implications du changement climatique pour la sécurité n'ont pas retenu toute l'attention voulue des instances intergouvernementales comme l'ONU, bien qu'elles soient étudiées ailleurs depuis maintenant plus de 10 ans. Elles sont étudiées, en utilisant divers scénarios et modèles, par un vaste éventail d'institutions, universitaires ou autres. La présidence britannique s'est assurément montrée audacieuse en essayant de définir si la question du lien entre l'énergie, le climat et la sécurité était formulée avec assez de netteté pour être débattue au niveau intergouvernemental. Nous pensons toutefois qu'elle continue de toucher essentiellement au développement, même si l'on ne peut plus ignorer ses prolongements d'ordre sécuritaire. Il est de plus en plus évident que les changements climatiques mondiaux peuvent à terme poser un grand problème de sécurité si, à force d'apathie et d'inaction, nous ne savons pas y faire face dans le contexte du développement durable.

Tandis que l'on étudie la corrélation entre l'énergie, le climat et la sécurité, il ne fait guère de doute que le climat planétaire évolue constamment et inexorablement. Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat révèle qu'à moins de prendre des mesures drastiques, l'humanité va devoir faire face à des problèmes d'une ampleur inconnue jusqu'ici et inimaginable. Aucun pays ne sera épargné par les effets négatifs du changement climatique, certains pays seront pourtant touchés d'une manière disproportionnée. Les pays très peuplés et sous-développés, en particulier ceux qui sont désavantagés

sur le plan géographique, seront frappés le plus durement.

Les projections pour le Bangladesh sont funestes, et c'est peu dire. Pour simplifier, le pays n'est qu'un très large delta, en fait le plus grand au monde. Il est traversé par deux des fleuves les plus majestueux – le Gange et le Brahmapoutre. Ces rivières et leurs milliers de défluents déterminent le destin des 147 millions de Bangladais. Du fait du réchauffement climatique, la neige himalayenne fondra et des eaux torrentielles dévaleront du nord, inondant la plaine alluviale plate. Avec l'élévation du niveau des mers, l'eau saline remontera du sud et rencontrera la neige fondue des montagnes. Des millions de personnes seront prises au piège entre les deux, n'ayant nulle part où aller.

Ce qui pourrait se produire en suite requerra un peu d'imagination. Mais la possibilité même d'un événement aussi impensable est une raison suffisante pour examiner sérieusement des moyens de prévenir cet avenir qu'aucun d'entre nous ne sera capable de gérer.

Le Bangladesh ne sera pas le seul pays touché par le changement climatique mondial, bien qu'il soit de ceux qui seront les plus durement touchés. L'augmentation de la température des eaux de surface et de l'océan amènera davantage d'évaporation et davantage de précipitations dans le monde, donnant ainsi naissance à des inondations généralisées. Les événements climatiques extrêmes, tels que les sécheresses, les ouragans et les tornades, se produiront plus fréquemment et avec une intensité accrue. Nul ne peut lutter contre la colère de la nature, quelle que soit l'abondance de ses ressources. Mais la sagesse et l'action humaines peuvent peut-être prévenir certains événements climatiques extrêmes, en particulier si l'homme est à l'origine de l'instabilité de la nature.

Nous savons déjà quelles mesures il nous faut prendre pour prévenir la catastrophe mondiale qui menace. Nous avons examiné la situation dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto de 1997. Malheureusement, nous n'avons pas pris de mesures pertinentes et n'avons pas respecté les échéances. Il nous faut maintenant trouver d'urgence des mécanismes, des institutions et des processus de recherche de consensus qui nous inciteront à associer nos forces pour éviter un avenir terrible que nous avons créé. Nous espérons que le dernier rapport du GIEC jouera un rôle déterminant pour sortir de notre inertie et qu'il sera à l'origine d'une succession de mesures qui se font attendre depuis longtemps.

Nous nous félicitons de la proposition d'organiser un sommet mondial sur les changements climatiques et nous encourageons le Secrétaire général à étudier cette possibilité. Un sommet mondial nous donnera l'occasion de regarder d'un œil nouveau quelles sont nos responsabilités communes et différenciées. Il est nécessaire que les pays industrialisés réalisent des progrès tangibles et fassent preuve de leadership, en particulier pour ce qui est de fournir l'assurance que la réduction des émissions de carbone ne se fera pas au dépens du développement. Nous nous tenons prêts à nous joindre à un consensus international qui déterminera le destin des générations actuelles et futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Venezuela.

Mme Leong (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Notre délégation souhaite au Royaume-Uni le plein succès dans sa mission délicate au moment où il assume la présidence de cet organe important pour le mois d'avril. De même, notre délégation s'associe à la déclaration faite par le Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à la déclaration qui sera prononcée par Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République bolivarienne du Venezuela est consciente de la gravité que le problème du changement climatique pose à l'humanité, étant donné ses répercussions économiques, sociales et politiques, en particulier pour les pays en développement et les pays les plus vulnérables. Cependant, elle considère que le Conseil de sécurité n'est pas l'organe approprié pour traiter du sujet du changement climatique, ni non plus du sujet de l'énergie.

Le Conseil de sécurité devrait limiter son action en observant la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies et interpréter au sens strict ce qui constitue réellement une menace à la paix et à la sécurité internationales, conformément à l'Article 39 de la Charte. Le Venezuela conçoit le caractère multidimensionnel de la sécurité comme signifiant que chaque État, de manière souveraine et légitime, définit ses priorités dans ce domaine sur la base de ses propres besoins et intérêts nationaux, comme cela a été reconnu dans différents instruments internationaux. De plus, il estime que la question de l'énergie relève du strict domaine souverain des États dans le cadre de leurs

politiques de développement national. Le Venezuela réaffirme que chaque pays, sur la base de sa souveraineté, a l'autorité légale de décider de l'utilisation de ses ressources naturelles et de sa politique énergétique et environnementale.

L'ingérence du Conseil de sécurité dans les domaines qui ne relèvent pas de son mandat pourrait avoir des conséquences négatives, car les mesures que cet organe pourrait finalement suggérer ne seraient pas les plus appropriées pour promouvoir les solutions de problèmes d'ordre économique, social et environnemental qui concernent tous les États Membres.

Porter devant cet organe des questions qui ne relèvent pas de ses compétences particulières en matière de paix et de sécurité internationales pourrait créer la fausse illusion que cet organe s'est démocratisé en débattant de questions d'intérêt général, ce qui est loin d'être la vérité. Le Venezuela prône une véritable démocratisation de cet organe, mais le présent débat n'est pas la voie la plus opportune pour atteindre cet objectif, en particulier lorsque les questions ne font pas partie de l'ordre du jour du Conseil, mais qu'au contraire elles disposent de leurs enceintes respectives où être débattues.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto, instruments auxquels la République bolivarienne du Venezuela est partie, disposent des mécanismes pertinents pour examiner le problème du changement climatique. Examiner cette problématique hors de ses propres instances de débat et d'examen pourrait éparpiller et compliquer les efforts internationaux. De même, on pourrait y voir une tentative de diluer les responsabilités des pays développés en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La recherche de solutions appropriées au problème du réchauffement climatique exige que les principaux émetteurs de ces gaz respectent leurs obligations, conformément aux instruments internationaux pertinents.

À cet égard, la collaboration résolue des États-Unis, membre permanent du Conseil de sécurité, dont l'économie produit la majeure quantité des émissions de gaz à effet de serre, est indispensable pour contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de la Convention et de son Protocole.

Les menaces que pose le changement climatique mondial sont indubitablement associées au modèle néolibéral de développement que quelques sociétés du monde industrialisé ont tenté de promouvoir comme paradigme à travers toute la planète, sans mesurer les conséquences environnementales des schémas de consommation découlant de ce modèle. Le changement climatique est un problème qui touche tous les pays, grands et petits, riches et pauvres.

Cependant, ayant présent à l'esprit le Principe 7 de la Déclaration de Rio de Janeiro de 1992, le Venezuela considère que, bien qu'il existe une responsabilité commune liée à la promotion des accords et arrangements souscrits par tous pour atténuer l'impact du changement climatique, il existe également une responsabilité différenciée qui doit prendre en compte les facteurs qui depuis la révolution industrielle ont causé cette dégradation de l'environnement, ainsi que la capacité des États à faire face au défi que constitue cette problématique.

Le Venezuela est préoccupé par le fait que l'on essaie de promouvoir des formules partiales ou stéréotypées sur les causes du problème, qui finissent par dénaturer son origine et sa portée, y compris les mesures possibles pour atténuer ses effets réels. C'est pourquoi il est nécessaire qu'à travers les mécanismes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole soient menées à terme les études qui permettent de déterminer les dimensions réelles du problème et les mesures possibles pour contrebalancer son impact sur tous les États, en particulier sur les pays en développement et les pays les plus vulnérables, comme les petits États insulaires.

La gestion du problème du changement climatique exige que les pays qui ont les niveaux les plus élevés d'émissions de gaz à effet de serre assument pleinement leurs responsabilités en ce qui concerne la nécessité de réduire ces concentrations de gaz dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique, conformément à l'article 2 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Cependant, bien que le Venezuela ne se soit pas engagé à réduire ses émissions, qui constituent à peine 0,48 % des émissions mondiales, les autorités vénézuéliennes, dans le cadre d'une politique environnementale globale, ont adopté un ensemble d'initiatives dans ce domaine.

En juin 2006, le Président Hugo Chávez Frías a lancé un programme connu sous le nom de *Misión Arbol*, la Campagne des arbres, qui vise à promouvoir la reforestation de 150 000 hectares en plantant 100 millions d'arbres en l'espace de cinq ans. Dans le cadre de cet effort en faveur de l'environnement, en novembre 2006, le Gouvernement vénézuélien a lancé une autre initiative appelée *Misión Energía*, la Campagne de l'énergie, qui a pour but, elle, d'encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie au Venezuela au cours des cinq prochaines années.

Le phénomène des changements climatiques et le problème de l'énergie devraient être examinés l'un et l'autre dans le contexte des mécanismes établis conformément aux arrangements et aux instances appropriés. Le Venezuela maintient ses réserves quant à l'opportunité pour le Conseil de sécurité de s'impliquer dans l'examen de ces questions et il juge fondamental que cet organe s'en tienne strictement aux prérogatives qui lui sont conférées par la Charte des Nations Unies.

La République bolivarienne du Venezuela est convaincue que le renforcement du multilatéralisme, en tant que mécanisme pour mettre en œuvre une coopération efficace en faveur du développement, permettra de promouvoir un système international qui serait transparent, qui n'exclurait personne, qui se montrerait solidaire et qui serait la source d'un plus grand bien-être et d'une meilleure justice sociale pour les peuples et les pays du monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamad (Soudan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États africains à l'occasion du débat public du Conseil de sécurité sur l'énergie, la sécurité et les changements climatiques. Le Groupe des États africains s'associe aux déclarations prononcées par les représentants du Groupe des 77 et la Chine et du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États africains exprime sa préoccupation face à la décision du Conseil de sécurité de tenir un débat public sur ces questions, qui ne relèvent pas du mandat du Conseil. La Charte des Nations Unies dispose de manière claire et explicite que les questions relatives au développement économique et social sont du domaine du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

Le Groupe souligne également que la tendance croissante et alarmante du Conseil de sécurité à empiéter sur les mandats des autres organes des Nations Unies, ce que le Conseil tente de justifier en liant toutes les questions au thème de la sécurité, remet en question les buts et principes de la Charte des Nations Unies et porte atteinte aux organes intéressés. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient à un moment où le processus en faveur de la cohérence de l'action du système des Nations Unies est en train de prendre de l'ampleur au sein de l'Organisation.

Le Groupe des États africains met en garde contre les tentatives visant à transférer des questions qui concernent tous les États Membres au bénéfice d'un organe où seuls une petite poignée d'entre eux se sont vus conférer le privilège de la prise de décision finale.

La présente déclaration du Groupe des États africains entend insister sur le fait que ces questions ne relèvent pas du mandat du Conseil de sécurité. L'énergie et les changements climatiques sont tous deux des questions liées au développement et, en tant que telles, elles devraient être abordées dans l'optique du développement et des obstacles à celui-ci, et être traitées par les organes spécialisés des Nations Unies ayant reçu un mandat à cet effet, et non par le Conseil de sécurité.

Le Groupe des États africains estime que si les préoccupations et les problèmes suscités par les changements climatiques et par l'énergie sont aujourd'hui plus profonds que jamais, notamment en Afrique, la raison fondamentale en est le non-respect des engagements pris et l'absence des actions concrètes, en particulier de la part des pays développés, qui devraient être entreprises pour combattre les effets néfastes associés, respectivement, à ces deux questions. Les pays développés doivent honorer les engagements qu'ils ont pris lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans le domaine économique et dans les domaines connexes, en fournissant, en particulier à l'Afrique qui est le continent le plus vulnérable, des ressources suffisantes et prévisibles ainsi que des technologies respectueuses de l'environnement, et en garantissant l'accès à l'énergie, notamment grâce à la promotion des investissements étrangers directs dans le secteur de l'énergie en Afrique.

Le Groupe des États africains souligne que la Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques et le Protocole de Kyoto sont des accords multilatéraux juridiquement contraignants, qui prévoient les dispositions nécessaires pour mener les actions qui s'imposent afin de combattre les risques associés aux changements climatiques à l'échelle planétaire. La réponse aux difficultés rencontrées passe donc par un plus large respect de ces accords et, surtout, par la concrétisation, en particulier de la part des pays développés, de tous les engagements pris, conformément aux principes énoncés dans la Convention, notamment aux principes de Rio relatifs aux responsabilités communes mais différenciées.

Enfin, le Groupe des États africains espère que la décision du Conseil d'organiser le présent débat sur la question de l'énergie et des changements climatiques ne constituera pas un précédent, dans la mesure où le Conseil n'est pas l'organe approprié pour traiter de telles questions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Îles Salomon.

M. Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient avant tout à s'associer à la déclaration prononcée par le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom des petits États insulaires en développement du Forum des îles du Pacifique. Les Îles Salomon, petit État insulaire en développement qui compte parmi les pays les moins avancés, vous remercient très sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. À elle seule, cette initiative montre avec quel sérieux votre pays entend prendre la direction des efforts visant à lutter contre les effets négatifs des changements climatiques.

Les pays situés dans une région exposée aux catastrophes, comme le mien par exemple, sont au quotidien les principales victimes des changements climatiques. Les changements climatiques ont redéfini notre économie de subsistance et notre mode de vie traditionnel. Ils ont causé des dommages irréversibles à notre fragile écosystème et à la base de nos économies que sont l'agriculture et la pêche. Ils ont fait reculer de 10 ans les avancées du développement. Les écoles et les cliniques construites à grand peine au fil des ans peuvent être balayées par un tsunami en l'espace de quelques minutes, accentuant ainsi l'insécurité pour nos enfants et pour les générations futures.

Les Îles Salomon considèrent que les changements climatiques ne sont une question touchant non seulement au développement, mais aussi à la sécurité. Nous estimons que tous les principaux organes des Nations Unies devraient se saisir de cette question, compte tenu de la menace croissante que représente ce phénomène pour l'ensemble de la planète. Il s'agit véritablement d'une question de survie, en particulier pour les petits États insulaires en développement. C'est pourquoi nous prenons part au présent débat et c'est pourquoi nous comptons sur les Nations Unies pour jouer un rôle phare en la matière et recueillir le soutien international nécessaire pour agir collectivement en vue de s'attaquer aux problèmes environnementaux sur tous les fronts. Nous avons désormais conscience de l'accélération de la dégradation de l'environnement et de ses effets sur les changements climatiques, mais y répondre est un processus bien plus lent.

Les effets des changements climatiques font davantage de victimes que les guerres nationales et internationales réunies. La fréquence et l'intensité des cyclones, des inondations, des tremblements de terre, des tsunamis et des sécheresses se sont accrues sur toute la planète. Le tsunami qui s'est produit en Asie en 2004 a fait un nombre inimaginable de victimes en l'espace de quelques heures. Il y a deux semaines, mon pays, les Îles Salomon, n'a pas été épargné. Un tsunami a entraîné la mort de plus de 50 personnes, le déplacement, pour raisons écologiques, de 5 000 personnes, et remodelé à jamais la géographie des zones touchées. Tout cela s'est produit en quelques minutes. À l'heure où je parle, les Îles Salomon doivent prendre soin des réfugiés écologiques qui sont obligés de fuir leur foyer car certaines parties des îles ont disparu sous le niveau de la mer. Sur d'autres îles, le niveau des récifs et des côtes s'est élevé de 3 à 10 mètres, je dis bien mètres et non centimètres. Les zones de pêche ont bougé, des récifs ont disparu, l'infrastructure côtière a été endommagée, et l'approvisionnement en eau et l'activité agricole ont été interrompues, ce qui pourrait fort bien attiser de futurs conflits.

Pour un pays où plus de 80 % des terres sont détenues selon un régime coutumier, toute réinstallation a une incidence sur le régime de la propriété foncière. S'ils ne sont pas bien gérés, ces changements pourraient alimenter de futurs conflits. Aujourd'hui, nous arrivons à faire face aux flux internes de populations. Mais bientôt ce phénomène débordera sur la scène internationale et les victimes écologiques ne seront plus des réfugiés, mais des survivants. Cette situation entraînera une redéfinition

des flux migratoires et des facteurs favorisant les migrations. Nous ne devons pas attendre qu'il en soit ainsi pour réagir.

Les Îles Salomon, comme les Membres le savent, sortent d'un conflit ethnique qui a pris fin il y a juste cinq ans. Il s'agit d'une situation très complexe pour un demi-million de personnes qui parlent 80 langues différentes mais qui, avec l'appui de la communauté régionale et internationale, sont en train de réussir le processus d'édification de la nation.

Compte tenu de tous ces arguments, s'attaquer au problème des changements climatiques est un impératif de la prévention des conflits.

L'Organisation des Nations Unies et ses États Membres existent dans leur intérêt réciproque. Malheureusement, sur la question du changement climatique – malgré ses effets à l'échelle planétaire – nous restons divisés quant à l'adoption d'une approche commune qui permettrait de la traiter comme relevant du développement ou de la sécurité. Le thème de l'évolution du climat est actuellement débattu – tel une comète – dans le fond tous les quatre ou cinq ans à la faveur d'une conférence, et annuellement par l'intermédiaire du processus de la Commission du développement durable, pendant deux semaines. Après cela, la question est réexaminée au bout de 12 mois. Aucun organe ne s'en occupe tout au long de l'année. La raison en est que, depuis le lancement du processus des Nations Unies sur le changement climatique, la question n'a reçu qu'une attention divisée de la part de la communauté internationale. Des conférences ont dû être organisées pour amener la question de l'environnement sur le devant de la scène; mais dès que ces conférences prennent fin, celle-ci retourne dans l'ombre.

Si nous voulons vraiment relever les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés, nous devons consacrer au changement climatique autant d'attention et d'efforts que nous en consacrons à des questions comme le terrorisme. Le système des Nations Unies au sens large doit répondre structurellement à l'appel – non seulement l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, mais aussi le Conseil de sécurité. Le thème de l'environnement a besoin d'être dépolitisé; nous devons combler le fossé existant, jeter des ponts et rationaliser notre engagement commun à mettre en œuvre les cadres internationaux convenus en ce qui concerne le changement climatique. Ces accords n'ont pas permis de mettre des ressources à la disposition des petits États insulaires en développement. La Stratégie de Maurice ne restera guère qu'une stratégie tant qu'elle ne recevra pas d'appui financier.

L'énergie reste un fil rouge important du débat d'aujourd'hui. Elle peut apporter des réponses pour ce qui est de nettoyer notre atmosphère et de répondre à des préoccupations de sécurité. Dans le cas des Îles Salomon, les importations de combustibles fossiles représentent un tiers de notre budget national, alors qu'elles ne fournissent de l'énergie qu'à 20 % de la population. Nous sommes conscients du potentiel des énergies renouvelables. Grâce au transfert de technologies respectueuses de l'environnement, en particulier la production locale d'hydroélectricité, nous serons en mesure d'atteindre plus largement la population et, plus important encore, de libérer des ressources du budget national pour honorer nos engagements liés aux objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en nous dotant des moyens d'adaptation à notre environnement.

Nous avons besoin de créer un fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables, en ciblant les petits États insulaires en développement afin d'apporter des changements significatifs. Plus important, l'ONU ne pourra imposer une gouvernance environnementale avec succès que si elle décide d'adopter un approche communautaire rurale axée sur les personnes et fondée sur des principes économiques, car les ressources, les côtes et tout le reste appartiennent au peuple. Le concept de crédits d'émissions de carbone doit recevoir l'appui de la communauté internationale.

Monsieur le Président, j'en terminerai en remerciant votre gouvernement pour l'aide apportée à la suite du récent tsunami aux Îles Salomon. Ma gratitude va également à deux autres membres permanents du Conseil, la France et les États-Unis. Je remercie aussi d'autres Membres, notamment la Turquie et Singapour. J'inclus par ailleurs à mes remerciements mes voisins immédiats, à savoir l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji et Vanuatu, qui nous ont également aidés de façon bilatérale, ainsi que nos voisins du Pacifique en général.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des Palaos.

M. Beck (Palaos) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de la

Papouasie-Nouvelle-Guinée au nom du Forum des îles du Pacifique.

Nous félicitons le Royaume-Uni d'avoir proposé ce débat public au sujet des incidences du changement climatique sur la sécurité. En tant que petit État insulaire, les Palaos sont particulièrement menacés par l'élévation du niveau de la mer. En outre, mon pays appelle l'attention de cet organe sur un risque tout aussi grave du réchauffement qui n'est pas clairement mentionné dans le document de réflexion mais requiert l'attention urgente de la communauté mondiale.

Pour le dire sans détour, le réchauffement climatique menace de détruire les récifs coralliens du monde. En 1998, l'incident du réchauffement connu sous le nom d'El Niño a entraîné le blanchissement et la mort de presque un tiers des coraux des Palaos. Certaines espèces particulièrement sensibles ont pratiquement disparu.

La destruction des récifs coralliens revient à la destruction du pays. Les récifs occupent en effet une place centrale dans l'économie des Palaos, qui repose presque exclusivement sur le tourisme. Les récifs sont vitaux pour la sécurité alimentaire des Palaos. Sans eux, la population n'aura plus suffisamment de poisson pour se nourrir ni assez d'argent pour acheter de la nourriture. Depuis plus de 3 000 ans, les Palaosiens survivent en pêchant sur et autour de leurs récifs coralliens. En raison du changement climatique, ces récifs sont désormais menacés par une acidification accrue, la hausse des températures, des tempêtes plus féroces et l'élévation accélérée du niveau de la mer. La destruction des récifs entraînera inévitablement la migration de la population et la fin de leur culture.

Les écosystèmes de récifs coralliens sont vitaux non seulement pour les Palaos mais aussi pour beaucoup d'autres États. Les récifs fournissent un quart des prises de poissons dans les pays en développement et nourrissent plus d'un milliard de personnes. Leur destruction mettra en péril tout pays vers lequel les anciens pêcheurs et leurs familles migreront.

Nous remercions vivement le Royaume-Uni d'avoir organisé la présente séance et de contribuer ainsi à donner plus de visibilité à cette question, de même que pour son appui à l'influente étude Stern, entre autres. Nous sommes reconnaissants aux États-Unis et à l'Union européenne pour leurs efforts en vue de faire en sorte que la question du blanchissement corallien soit effectivement abordée durant les délibérations récentes au sujet de l'importante résolution de l'Assemblée générale sur les océans. Nous saluons le Gouvernement français pour son rôle moteur dans le lancement de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens du Pacifique Sud, de même que toutes les autres nations qui se sont penchées sur les menaces pesant sur les récifs coralliens.

Nous appelons la communauté internationale à traiter d'urgence et sans détour de la destruction des récifs et à remédier aux dommages qui ont déjà été causés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Danemark.

M. Staur (Danemark) (*parle en anglais*) : Tout d'abord le Danemark s'aligne sans réserve sur la déclaration prononcée ce matin par la présidence allemande de l'Union européenne.

Le Danemark voit dans le débat d'aujourd'hui une occasion très opportune d'examiner le lien entre sécurité et changement climatique. Les pénuries de ressources liées au climat sont des facteurs de conflit puissants et bien connus, comme le rappelle avec force la situation au Darfour. Nous commençons également à comprendre comment le changement climatique au sens large menace d'amoindrir la capacité de certains gouvernements de garantir la sécurité et la stabilité.

Nous félicitons le Conseil de sécurité d'avoir pris la responsabilité de débattre assez tôt de cette vaste notion de sécurité. Nous avons bon espoir que ce débat permettra d'attirer l'attention si nécessaire sur cette question et qu'il n'empêchera en aucun cas le débat – et, plus important bien sûr, l'action – dans une large gamme d'instances externes au Conseil.

Le Danemark accueillera la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue en 2009. Nous avons pour objectif de travailler avec tous nos partenaires internationaux pour veiller à ce qu'un accord soit trouvé lors de cette réunion au sujet d'un futur accord sur le climat. Si nous manquons cet objectif, il sera difficile d'adopter un nouvel instrument pour remplacer le Protocole de Kyoto en 2012, lorsque la première période d'engagement de celui-ci touchera à son terme.

Pour qu'un futur accord sur le climat soit efficace, nous devons effectuer un examen global du changement climatique. Le lien entre climat, énergie et sécurité est en effet crucial.

Dans une récente étude menée pour le compte du Ministre des affaires étrangères du Danemark, ces liens sont clairement mis en lumière. L'étude montre sans ambages que la question du changement climatique ne figure pas encore au rang des principales priorités, par rapport à d'autres problèmes mondiaux tels que le terrorisme, la pauvreté et la prolifération des armes de destruction massive.

L'évolution du climat doit être traitée sur un pied d'égalité avec les autres grandes menaces mondiales afin de lutter préventivement contre les graves conséquences qu'elle pourrait avoir. Le changement climatique est susceptible de nuire à la densité potentielle de nombreux pays en développement, d'exacerber les tensions autour des rares ressources en eau et des rares terres fertiles, d'accroître le nombre de réfugiés environnementaux, de favoriser des conflits sur les itinéraires commerciaux stratégiques et les ressources nouvellement accessibles, et d'entraîner des pertes de territoire. Il est par conséquent crucial de reconnaître les incidences du changement climatique sur la sécurité. Cela nous permettra d'améliorer la sensibilisation et de mobiliser la volonté politique requise pour relever ce défi. Comme d'autres, nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général de faire de la question des changements climatiques l'une de ses priorités.

La question des changements climatiques est complexe, et il n'existe pas de panacée universelle. Les instruments traditionnels de la politique de sécurité ne peuvent pas atténuer les changements climatiques. Nous devons donc agir rapidement et avec détermination pour les atténuer tout en nous y adaptant, dans les pays développés autant que dans les pays en développement. Nous devons en particulier aider les pays en développement à renforcer leur capacité de faire face aux menaces posées à la sécurité par des dégradations dues aux changements climatiques et par les tensions potentielles que suscite la rareté des ressources.

Le défi qui consiste à passer d'économies utilisant le carbone à quelque chose d'encore inconnu est énorme. Mais c'est un défi que nous devons tous accepter. Les récents rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat constituent une bonne base d'action, et la communauté internationale doit réagir en conséquence. La voie à suivre est indiquée. Nous devons tous manifester la volonté politique de prendre les difficiles décisions nécessaires. Le présent débat s'inscrit dans ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public important et pertinent sur l'énergie, la sécurité et le climat. Je vous remercie également pour votre document de réflexion (S/207/186), et je vais tâcher de me concentrer sur les problèmes soulevés dans les questions à l'examen.

Le fait que le développement et la lutte contre la pauvreté sont des aspects importants des questions de sécurité est reconnu dans le monde entier. La chose est claire pour tous : sans développement, point de sécurité, et sans sécurité, point de développement.

Nous avons pris de plus en plus conscience de la gravité des changements climatiques concernant la sécurité et le bien-être de l'humanité. Les preuves les plus récentes ont été présentées dans le rapport « Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability » (Évolution du climat : impacts, adaptation et vulnérabilité) publié ce mois-ci à Bruxelles par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il ressort clairement de ce rapport que ce sont les plus pauvres qui seront les plus touchés par ces changements. Nous pouvons nous attendre à des conditions climatiques plus extrêmes, à une fonte des glaciers et à une montée du niveau des mers. Les sécheresses seront plus dures, les inondations et la désertification s'aggraveront. Nous avons des preuves indéniables des changements climatiques dans mon propre pays, où la surface des glaciers des hauts plateaux diminue rapidement.

Avant de prendre mes fonctions ici à New York, j'étais Ambassadeur au Canada, et j'ai eu la chance de pouvoir visiter amplement le grand nord du pays. Les Inuits à Nunavut se plaignaient de la fonte des glaces dans des endroits où ils avaient coutume de se rendre. C'est maintenant de l'eau et ils doivent parcourir de grandes distances sur la terre ferme alors qu'ils pouvaient emprunter un chemin direct sur la glace qui recouvrait les fjords.

Il est inutile d'être longtemps en poste ici à l'ONU pour se rendre bien compte que pour un certain nombre d'États Membres, en particulier les petits États insulaires en développement, les changements

climatiques et la montée concomitante du niveau de la mer font peser la plus grande menace sur leur sécurité.

Monsieur le Président, l'Islande partage votre analyse, à savoir que les changements climatiques posent un grave problème de sécurité. À plus long terme, une augmentation des migrations et une diminution des ressources naturelles, en particulier la nourriture et l'eau potable, accroîtront les risques de litiges frontaliers et de luttes régionales, nationales et ethniques. À plus court terme, les risques les plus élevés touchent à l'accès à des fournitures d'énergie garanties.

Si l'on veut effectivement ralentir, voire arrêter, les changements climatiques, et si l'on vent en atténuer les effets, en particulier dans les pays en développement, la seule solution possible consiste en une coopération internationale à long terme et généralisée. Mais notre coopération internationale n'a pas été entièrement couronnée de succès. C'est peut-être parce que nous avons traité de la question des changements climatiques essentiellement comme d'une question environnementale. Au mieux, nous en reconnaissons les incidences socioéconomiques. Mais, grâce à ce débat public au Conseil de sécurité, la question des changements climatiques se voit enfin accorder la place qui lui revient : c'est une question de sécurité importante qui exige toute l'attention des dirigeants du monde.

Je voudrais remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, d'accorder à cette question une place de choix parmi ses priorités. Nous sommes également d'avis qu'il n'est pas trop tard pour prendre des mesures concrètes afin d'éviter les catastrophes les plus graves. Les 20 prochaines années seront déterminantes. Si nous agissons avec rapidité et efficacité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, nous aurons pris des mesures importantes en vue d'épargner à des millions d'êtres humains des souffrances et des guerres.

L'ampleur du problème est telle qu'une solution exigera l'engagement de tous les États Membres. L'Islande, en tant que partie au Protocole de Kyoto, est pleinement engagée à assumer le rôle qui lui revient. Nous sommes d'avis qu'il faut négocier de nouveaux engagements pour la période d'après 2012. L'Islande a adopté il y a peu une nouvelle stratégie sur les changements climatiques en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 à 75 % d'ici à 2050. Cet objectif ne pourra être atteint que grâce à une action nationale déterminée dans tous les principaux secteurs et dans le contexte d'un accord international général.

Toutefois, les mesures d'atténuation ne devraient pas entraver le développement, lequel a un besoin vital de consommation accrue d'énergie. Il faut concentrer l'attention sur de nouvelles sources d'énergie. Les sources d'énergie renouvelable ont un rôle important à jouer. En l'espace d'une génération, mon pays, qui dépendait en grande partie du charbon et du pétrole, assure aujourd'hui 70 % de l'ensemble de ses besoins énergétiques à partir de ressources renouvelables, et – fait remarquable – 100 % de l'électricité produite à partir d'une énergie propre et durable. Nous pouvons en faire encore plus, et nous étudions de nouvelles technologies, notamment l'utilisation de l'hydrogène dans les transports, afin d'augmenter encore la part de l'énergie renouvelable dans notre profil énergétique.

Aujourd'hui, un grand nombre de pays en développement dépendent largement de combustibles fossiles importés. En accroissant leur utilisation de ressources renouvelables, les pays en développement seront en mesure d'utiliser leurs propres ressources, ce qui leur permettra d'avoir un accès garanti à des sources d'énergie. Nous sommes convaincus que notre expérience en matière de nouvelles sources d'énergie est transférable. En fait, des centaines d'experts de pays en développement de tous les continents sont diplômés du programme de formation des Nations Unies relatif à l'énergie géothermique, mis en place en Islande il y a trois décennies, et la plupart d'entre eux jouent aujourd'hui un rôle clef dans l'exploitation des ressources géothermiques de leurs pays d'origine. L'Islande a assumé une position de chef de file dans la mobilisation de l'énergie géothermique, et nos sociétés du secteur énergétique participent à divers projets en Europe, en Asie, aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Il existe de nombreuses possibilités à développer pour garantir une fourniture durable d'énergie. Grâce à notre stratégie de coopération pour le développement, nous continuerons à axer nos efforts sur le développement durable et sur l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment en renforçant le programme de formation relatif à l'énergie géothermique de l'Université des Nations Unies afin qu'il puisse accueillir un plus grand nombre d'étudiants et mettre en place des cours de formation dans les pays en développement. Nous avons également renforcé notre collaboration avec des

institutions internationales, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Banque mondiale, dans le domaine de l'énergie renouvelable, et avons intensifié notre coopération pour le développement avec les petits États insulaires en développement.

Nous remercions encore une fois le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative de tenir ce débat public opportun afin d'examiner, au Conseil de sécurité, la relation entre l'énergie, la sécurité et le climat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Îles Marshall.

M. Capelle (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : Ma nation insulaire s'associe à la déclaration faite par la Papouasie-Nouvelle-Guinée au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique.

La communauté mondiale sait bien que les petits États insulaires en développement, tels que les Îles Marshall, font déjà l'expérience des premiers impacts écologiques des changements climatiques.

Le sort de mon pays n'est pas une simple source isolée de préoccupation morale, mais fait partie de la première série d'une chaîne complexe d'événements qui affaibliront la structure de la paix mondiale. Outre le fait qu'elle soit examinée par d'autres instances, la question des changements climatiques mérite qu'on lui accorde une attention continue dans cet organe en tant que question inscrite constamment à l'ordre du jour.

La réinstallation de la population à cause de l'élévation du niveau des mers est déjà une réalité dans ma région; avec des terres disponibles limitées, cette question atteindra rapidement une masse critique. Certaines nations insulaires de faible altitude, y compris les Îles Marshall, risquent sérieusement de devenir une catégorie entièrement nouvelle de réfugiés environnementaux mondiaux. La disparition de nations entières constituent un phénomène sans précédent dans l'histoire; avec une altitude moyenne de deux mètres seulement au-dessus du niveau de la mer, mon pays est l'un des plus vulnérables dans le monde. Confrontés comme nous le sommes à la perte prévisible de nos îles, notre lutte pour redéfinir l'identité et la patrie marshallaises exacerbera les tensions politiques et sociales existantes qui prévalent déjà dans la région du Pacifique.

La menace posée par les changements climatiques à la sécurité est une sombre réalité, non une possibilité rhétorique. Des études menées récemment indiquent que deux conséquences des changements climatiques – l'acidification des océans et l'augmentation de la température de l'eau – affectent déjà les écosystèmes marins. S'il est vrai que la superficie terrestre de mon pays est modeste et qu'il est peu peuplé, notre vaste zone économique exclusive abrite certaines des réserves de pêche le plus riches du monde. Alors que nos récifs coralliens continuent à disparaître à cause du blanchissement et que notre écologie marine est modifiée par les émissions croissantes de gaz à effet de serre, nous devons insister auprès du Conseil de sécurité sur la grave et croissante menace que posent les changements climatiques à nos stocks de poissons – une source d'aliments essentielle au niveau mondial. L'appauvrissement en denrées alimentaires associé à la croissance démographique ne menace pas seulement notre propre survie nationale, mais intensifiera également la concurrence internationale en vue d'obtenir des ressources essentielles de plus en plus rares. De telles rivalités à venir contribueront à l'émergence d'un conflit mondial.

Nous avons encore la possibilité de réduire la menace que posent les changements climatiques pour la sécurité régionale et mondiale. Tandis que de nombreuses promesses ont été faites en matière de changements climatiques, la communauté mondiale sous-estime trop souvent la gravité et la portée de leurs répercussions. L'action internationale tant pour développer des stratégies d'adaptation nécessaires que pour parvenir aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre constitue une triste et grave déception.

Mon pays a conscience des difficultés complexes et des coûts qui pèsent sur la communauté mondiale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour s'adapter à l'impact des changements climatiques. Toutefois, les difficultés et le coût de l'inaction ou d'une action inappropriée seront bien plus élevés. Les changements climatiques saperont notre stabilité régionale et mondiale, en plus de menacer la survie même de certains petits États insulaires en développement, tels que les Îles Marshall.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Davide (Philippines) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'exprimer devant le Conseil et de féliciter la présidence du Royaume-Uni de Grande-

Bretagne et d'Irlande du Nord de l'excellente manière dont elle dirige le Conseil ce mois.

Faute de temps, je prononcerai une version condensée de la déclaration de ma délégation, dont des copies seront disponibles dans la salle.

Tout d'abord, ma délégation s'associe pleinement aux vues des présidents en exercice du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et la Chine concernant le principe selon lequel les compétences de chaque organe de l'ONU doivent être respectées afin de renforcer et de maintenir une délimitation claire de leurs fonctions et responsabilités.

Ma délégation participe au débat public d'aujourd'hui en raison de l'importance que mon pays accorde aux questions de l'énergie, de la sécurité et des changements climatiques. S'agissant du dernier élément, qui est lié à l'environnement, la Constitution des Philippines dispose expressément que l'État protège et promeut le droit du peuple à un environnement équilibré et sain, en accord avec le rythme et l'harmonie de la nature. Dans une décision historique – *Minors Oposa* c. *Secretary of the Department of Environment and Natural Resources* – la Cour suprême des Philippines a autorisé les enfants, en leur nom propre et en celui des enfants des générations à venir, d'attaquer le Gouvernement en justice pour qu'il fasse appliquer ce droit, adoptant ainsi la doctrine de la responsabilité intergénérationnelle et de la justice intergénérationnelle.

Il importe de se concentrer sur l'intérêt que porte le système des Nations Unies à ces questions. Il est surtout extrêmement urgent que la communauté internationale établisse des priorités, y compris à l'échelon régional et national, afin de relever les défis posés par la sécurité énergétique et les changements climatiques. Ma délégation espère par conséquent que ce débat concourra à une prise de conscience qui mènera à un consensus international dont le besoin se fait cruellement sentir en vue d'une coopération et d'une action rapides sur l'énergie et les changements climatiques.

La survie de l'humanité sur notre fragile planète est sérieusement menacée par la détérioration rapide de notre climat. Dans la décision historique dont j'ai parlé, la Cour suprême a déclaré que, à moins que des mesures soient prises aujourd'hui, il est possible que l'humanité hérite d'une terre asséchée, incapable d'assurer la préservation de la vie. Il est indéniable que les modèles de consommation et de production excessifs, en particulier dans les pays développés, ont provoqué la situation climatique actuelle. Évitons cependant de nous accuser les uns les autres; nous devons plutôt nous pencher sur la manière dont chaque pays peut contribuer à l'atténuation des changements climatiques, dans le respect de la doctrine morale de la justice, de l'équité, de la responsabilité et du partage du fardeau intergénérationnels.

La lutte contre les changements climatiques a été l'une des principales questions abordées au deuxième Sommet de l'Asie de l'Est tenu le 15 janvier 2007 aux Philippines. Dans la déclaration de Cebu sur la sécurité énergétique en Asie de l'Est, les 10 pays de l'Asie du Sud-Est, de concert avec l'Australie, la Chine, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée, sont convenus de travailler en étroite collaboration afin d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre par des politiques et des mesures efficaces.

Les ministres de l'environnement de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont adopté la Déclaration de Cebu sur le développement durable, dans laquelle ils ont exprimé leur préoccupation face à l'impact des changements climatiques sur l'écosystème. Ils ont réaffirmé leur volonté de régler les problèmes environnementaux mondiaux par le biais de la coopération nationale et régionale, et ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de coopérer avec l'ASEAN à cet égard.

Les changements climatiques ont également été intégrés au Plan d'action de l'ASEAN pour la coopération en matière d'énergie, 2004-2009. Ce plan prévoit l'inclusion de préoccupations en matière d'environnement et de développement durable dans la formulation de la politique énergétique régionale.

Les changements climatiques ont également fait l'objet d'un débat, le mois dernier, lors de la soixantième réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN et de l'Union européenne. Les ministres ont pris note avec un intérêt particulier de la Déclaration de Cebu sur la sécurité énergétique en Asie de l'Est et ont convenu de promouvoir la coopération en matière de changements climatiques, de sécurité énergétique et d'énergie durable, ainsi que la prise de mesures multilatérales en vue d'instaurer des marchés énergétiques stables, efficaces et transparents.

Les Philippines elles-mêmes ont fait des changements climatiques une question prioritaire.

Reconnaissant la nécessité urgente de faire face au problème et de remédier à ses effets néfastes, la Présidente Gloria Macapagal-Arrroyo a créé, en février dernier, le groupe de travail présidentiel sur les changements climatiques. Le groupe de travail a pour mandat de réaliser une évaluation rapide des incidences des changements climatiques, d'assurer le strict respect des normes en matière d'émissions atmosphériques, de lutter contre la déforestation et d'arrêter les auteurs de violations.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques reconnaît notamment que l'élimination de la pauvreté et le développement économique sont les priorités premières et absolues des pays en développement. En vertu du principe des responsabilités communes mais différenciées, les pays développés doivent être les premiers à agir sur les tendances à long terme en matière d'émissions anthropiques, en modifiant notamment leurs habitudes de consommation et leurs modes de production, pour tenir compte des changements climatiques. Dans cette optique, les Philippines voudraient faire plusieurs remarques.

Premièrement, tous les risques ont la même importance et sont également applicables à toutes les parties du monde. Cependant, les pays développés sont mieux équipés que les pays en développement pour réagir aux risques et les gérer; c'est pourquoi une coopération véritablement mondiale est nécessaire, les pays développés jouant un rôle de chef de file en raison de leurs responsabilités historiques.

Deuxièmement, il est nécessaire d'améliorer encore notre compréhension des réponses technologiques que nous mettons en œuvre pour remédier aux changements climatiques, et en particulier à leurs incidences négatives, par l'adaptation, tout en reconnaissant que les pays en développement sont davantage exposés à ces incidences négatives. Il est nécessaire de développer les technologies dans un esprit de coopération, afin d'éliminer les obstacles à un transfert de technologies efficace et de veiller à ce que ces technologies soient adaptées aux besoins des pays qui les utilisent. Le développement des technologies dans un esprit de coopération répondrait aux besoins des pays tant développés qu'en développement, qui tous subissent les effets des changements climatiques.

Troisièmement, tous les pays doivent remplir les obligations juridiquement contraignantes qui leur incombent au titre de la Convention-cadre, en particulier en matière d'octroi de ressources financières et de transfert de technologies. Davantage de ressources devraient être consacrées à la mise en œuvre de mesures d'adaptation concrètes.

Quatrièmement, la poursuite du développement durable est fondamentale pour tous les pays. À ce titre, tous les pays doivent tenir compte des réflexions sur les changements climatiques dans leurs programmes de développement.

Pour terminer, ma délégation tient à préciser que les années 2007 à 2009 seront des années critiques au cours desquelles la détermination des États Membres à prendre des mesures audacieuses et décisives pour atténuer les changements climatiques sera mise à l'épreuve. Si la stratégie inclut toutes les parties prenantes, à savoir les gouvernements, les parlements, les organisations non gouvernementales et de la société civile, le secteur privé, les groupes confessionnels et, surtout, les peuples eux-mêmes, et qu'elle s'appuie sur la détermination et la volonté politique de prendre des engagements et de les honorer, nous serons en mesure de sauver l'humanité et de faire de cette planète un lieu où il fait bon vivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous adresser ses remerciements pour avoir inscrit le présent débat public au programme du mois d'avril. Les questions sécuritaires liées à l'énergie et aux changements climatiques ont généralement été traitées séparément. Cependant, les risques qu'elles entraînent pour la stabilité et la paix internationales appellent une analyse approfondie, indispensable pour la conclusion d'accords mondiaux et l'élaboration de politiques permettant d'y faire face. Le système des Nations Unies, reflétant la volonté de ses États Membres, est l'instance appropriée pour relever les défis auxquels la communauté internationale est confrontée.

Le développement et le bien-être de tous les pays ne seront assurés que si des mesures solidement fondées et concertées au niveau multilatéral, au sein des enceintes compétentes, sont adoptées. L'énergie a constitué un facteur stratégique du progrès de l'humanité tout au long de l'histoire. L'utilisation de combustibles fossiles et de charbon comme sources principales d'énergie nous a permis d'accroître nos capacités de développement. Cependant, nous savons

aujourd'hui que cela met également en péril notre avenir commun. Le consensus scientifique récent confirme qu'un grand nombre de systèmes naturels ont été touchés par les changements climatiques et que le réchauffement de la planète a eu une influence indiscutable sur les systèmes physiques et biologiques. Les changements climatiques constituent une menace sérieuse et croissante pour le développement durable et la vie sur la planète. Leurs incidences ont des répercussions directes sur l'offre et la demande d'énergie.

Du côté de l'offre, les changements climatiques entraîneraient une pénurie des ressources naturelles en raison de la diminution de la quantité et de la qualité de l'eau disponible pour la consommation humaine, pour l'agriculture et pour la production d'énergie électrique, ainsi qu'en raison de la réduction des terres agricoles et de la dégradation de la biodiversité et de la bioénergie dans la majeure partie de la ceinture tropicale.

Cette tendance ira de pair avec la réduction historique des réserves de combustibles fossiles et les difficultés accrues d'accéder à celles-ci. Cette situation pourrait favoriser l'intensification des conflits existants dans des régions instables et créerait un environnement géopolitique qui serait déterminé par la disponibilité de sources d'énergie de remplacement et la capacité d'accéder aux technologies permettant de les utiliser.

De même, les incidences prévues des changements climatiques mettent en péril les infrastructures existantes des industries pétrolière et électrique. Ainsi, ne pas tenir compte de la variable qu'est le climat dans le système énergétique de l'avenir réduira notre capacité à atténuer ce phénomène et à nous y adapter au cours des années à venir.

S'agissant de la demande, les changements climatiques modifieraient nos besoins énergétiques, ainsi que les modes de production et de consommation de divers biens et services, et perturberait les secteurs de production, ce qui aurait une incidence sur l'économie mondiale. Ces considérations mettent en lumière la nécessité d'aligner les modèles et scénarios des changements climatiques sur les besoins énergétiques et socioéconomiques futurs.

Par ailleurs, les défis actuels exigent que nous redoublions d'efforts afin de réduire l'intensité avec laquelle les économies du monde entier produisent du gaz carbonique. D'après les évaluations actuelles, en 2030, la consommation mondiale d'énergie aura augmenté de plus de 50 % par rapport à la consommation actuelle. Pour faire face à cette augmentation tout en assurant la sécurité à l'échelle mondiale, il faut mettre en place un système énergétique durable, qui encourage le recours croissant à des sources d'énergie renouvelables et favorise le développement de technologies énergétiques plus propres et plus efficaces.

À leur tour, les changements climatiques, comme cela a été dit, continueront d'intensifier les phénomènes météorologiques extrêmes (cyclones, ouragans, vagues de chaleur, sécheresses), entraîneront des situations d'urgence humanitaire dans nombre de nos pays et accroîtront les coûts humains et économiques qui y sont associés. L'augmentation de la population mondiale, qui, au milieu du siècle, se stabilisera à 9 milliards, aggravera la situation actuelle de pauvreté dans laquelle se trouve un tiers de l'humanité, tandis qu'augmenteront les pressions sur la biosphère et les capacités de renouvellement de la biomasse et des services environnementaux.

À moins d'être enrayée, l'expansion de la pauvreté et des inégalités entraînera inévitablement de grands conflits sociaux et des flux migratoires plus forts que ceux observés aujourd'hui, depuis les zones les plus pauvres de la planète et les plus touchées par le changement climatique en direction des plus développées, avec pour corollaires, les tensions et les dangers pesant sur des millions de personnes en situation de vulnérabilité extrême.

Il ne saurait y avoir de véritable sécurité sans solutions concertées aux défis énergétiques et climatiques. Il sera impossible d'échapper aux coûts économiques et humains des effets néfastes du réchauffement planétaire, ni à l'apparition de nouvelles formes de conflit. Compte tenu de l'urgence de la situation, il faut intensifier la coopération internationale afin de dégager de nouveaux consensus politiques sur la réponse coordonnée à apporter aux dangers qui planent sur la sécurité mondiale.

La séance d'aujourd'hui permettra sans aucun doute d'accroître la prise de conscience et la compréhension des dangers qui seront encourus si la communauté internationale n'agit pas en temps utile. Les États ainsi que les organisations internationales et régionales doivent pouvoir assumer leurs responsabilités dans leurs domaines d'action respectifs. Le Gouvernement mexicain a pris les dispositions institutionnelles requises pour faire face aux

conséquences du changement climatique et s'acquitter de ses obligations internationales.

Néanmoins, nous devons être clairs dans nos travaux quant au rôle à jouer par les différentes entités du système des Nations Unies. Pour chaque risque défini dans les trois domaines à l'examen – énergie, sécurité et climat – il faut déterminer quelles sont les instances et organisations compétentes. N'oublions pas non plus que la communauté internationale est dépourvue d'une organisation conciliant les intérêts divergents des États.

De l'avis de la délégation mexicaine, malgré l'urgence des menaces, le fait de confier au Conseil de sécurité la responsabilité d'adopter des mesures préventives qui relèvent des enceintes spécialisées et autres entités nuirait à la portée et à l'application des différents instruments juridiques internationaux auxquels nous avons adhéré et risquerait d'amoindrir l'efficacité de son action dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il serait en tout cas possible d'orienter l'action du Conseil de sécurité de manière qu'il prône l'application des engagements politiques pris par chaque État Membre et assure une mobilisation plus énergique des organes et entités du système.

Dans le cadre de la réforme de l'ONU qui est en cours, nous nous sommes fixé pour objectif de veiller à la cohérence des décisions à l'échelle de l'Organisation. C'est dans cet esprit que nous devons améliorer le fonctionnement des différentes entités concernées du système, telles que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, les conférences des États parties aux conventions internationales pertinentes ainsi que d'autres instruments et mécanismes. La délégation mexicaine est prête à y contribuer.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Brésil, à qui j'ai le plaisir de donner la parole.

M. Tarragô (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux vues exprimées à cette séance par le Président en exercice du Groupe des 77 et la Chine. Nous voudrions également féliciter le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public du Conseil de sécurité afin d'examiner la relation entre l'énergie, la sécurité et le climat.

Le changement climatique soulève un problème extrêmement important qui revêt plusieurs dimensions. Cependant, la plus grande prudence est de rigueur lorsque l'on établit des liens entre les conflits et l'utilisation des ressources naturelles ou bien l'évolution du climat planétaire. Il reste très difficile de savoir si un phénomène environnemental donné pose une menace à la paix et à la sécurité internationales. Non seulement on ne saurait attribuer les conflits à une seule cause, mais, au surplus, l'exercice s'accompagne immanquablement de multiples considérations politiques susceptibles de compromettre l'objectivité de l'analyse.

Ma délégation considère qu'il existe un lien plus étroit et davantage digne d'intérêt entre le changement climatique et le développement qu'avec la sécurité. Les sécheresses et les inondations peuvent anéantir l'économie de nombreux pays, en particulier dans le monde en développement, et exacerber la pauvreté et le sous-développement. Cela dit, les effets des phénomènes climatiques ne sont pas nécessairement les causes directes de conflits.

Les conséquences sociales et économiques des phénomènes extrêmes liés au changement climatique peuvent à la rigueur se répercuter sur la sécurité internationale. Les scientifiques s'accordent à dire que, si les pays énumérés dans l'annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), depuis toujours responsables du réchauffement planétaire, ne tiennent pas dans les délais impartis leurs engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est très probable qu'il en résultera une modification du climat planétaire, qui deviendra alors un nouveau facteur d'instabilité sociale et économique dans de nombreuses parties du monde.

Mon gouvernement est résolument favorable à une consolidation du régime international relatif au changement climatique, c'est-à-dire la CCNUCC et son Protocole de Kyoto. Nous restons convaincus que les négociations devraient se poursuivre exclusivement autour du régime international et dans le respect du principe des responsabilités communes mais différenciées. Ce principe, selon lequel chaque pays doit contribuer au règlement du problème en proportion de sa responsabilité dans l'apparition dudit problème, est vital pour assurer une coopération internationale équitable et équilibrée entre les pays.

Le caractère mondial du changement climatique et la multiplicité des dimensions qu'il revêt donnent à penser que le débat international doit avoir lieu dans une enceinte de représentation universelle, comme l'Assemblée générale. Vu le poids croissant des questions liées au climat de la planète, il conviendrait d'y consacrer une session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Le débat à l'ONU ne doit pas remplacer les négociations entreprises dans le cadre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto. Il n'en pourrait pas moins y ajouter une dimension politique. Il permettrait également de mettre l'accent sur certains points comme la reconnaissance des responsabilités historiques dans l'accumulation des gaz à effet de serre et le financement des mesures d'adaptation.

Compte tenu de la nature stratégique des problèmes climatiques et énergétiques, il importe de consolider les cadres de coopération et de les rendre plus efficaces en permettant aux pays en développement de participer à la recherche de solutions qui tiennent compte des défis posés par le réchauffement planétaire tout en contribuant à la croissance économique et à la justice sociale.

Mon gouvernement préconise la diversification des sources d'énergie, non seulement pour multiplier les perspectives de développement ainsi que les sources de revenu de nombreux pays en développement mais aussi pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Nous sommes conscients du poids stratégique et porteur de l'énergie renouvelable dans le développement durable. Les combustibles renouvelables, comme l'éthanol et le biodiesel, peuvent occuper une place de choix dans la consommation énergétique mondiale. Nous avons la ferme conviction que les biocarburants peuvent nous aider à relever les quatre principaux défis de ce siècle qui sont : l'approvisionnement énergétique; la viabilité de l'environnement; l'emploi et la génération de revenus dans les zones rurales; et l'évolution technologique.

Pour terminer, la délégation brésilienne reconnaît l'importance du débat international sur le changement climatique et l'énergie, en particulier sur les énergies renouvelables. L'Assemblée générale est le cadre idoine pour réaliser l'examen complet de ces questions avec tous les États Membres.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde. J'ai le plaisir de lui donner la parole.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous prie, Madame la Présidente, d'accepter nos chaleureuses félicitations adressées à un autre pays du Commonwealth à l'occasion de sa présidence du Conseil et nos remerciements pour la manière dont votre délégation conduit les débats.

Les questions liées au changement climatique occupent une place importante dans le programme mondial actuel concernant l'environnement. La communauté internationale doit être vigilante en ce qui concerne les initiatives qui pourraient, pour ainsi dire, refroidir l'intérêt pour le réchauffement climatique mondial.

Nous avons lu avec intérêt et attention le document de réflexion du Royaume-Uni sur l'énergie, la sécurité et le climat (S/2007/186, annexe). Nous devons confesser, avec beaucoup de respect, que nous avons rencontré certaines sérieuses difficultés conceptuelles. Nous connaissons bien entendu certaines évidences : le changement climatique ne constitue pas une menace dans le contexte de l'Article 39 de la Charte; il n'est pas non plus possible d'envisager de prendre des mesures dans le cadre de l'Article 41. Les pays dont les émissions de carbone par habitant sont élevées ont une dette envers les pays dont les émissions de carbone par habitant sont faibles, car ils exploitent beaucoup plus que leur part de l'environnement : ils exploitent un puits de carbone qui ne leur appartient pas. Un système économique international basé traditionnellement sur l'externalisation des conséquences de la pollution est à la fois injuste et impraticable. Il appartient principalement aux pays développés de prendre des mesures pour réduire la menace que pose le changement climatique, conformément au principe de la responsabilité commune mais différenciée, telle qu'elle est inscrite dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Dans ce monde à l'envers, tout comme la solution linéaire suisse proposée à l'Organisation mondiale du commerce exige davantage que la pleine réciprocité de la part des pays en développement, une lecture attentive du rapport Stern sur l'économie du changement climatique suggère également qu'entre aujourd'hui et 2050 toutes les réductions des émissions de gaz à effet de serre proposées aient lieu dans les

pays en développement, les pays développés s'attribuant le crédit des réductions des émissions de gaz à effet de serre réalisées uniquement par les investissements commerciaux, tandis que le coût accru du secteur énergétique serait absorbé par les pays en développement et par des transferts de crédit de type Mécanisme pour un développement propre. Cela réduirait à néant le pacte mondial actuel sur le changement climatique, aurait une incidence sur la croissance des pays en développement et augmenterait l'insécurité.

Le rapport Stern a été lu avec intérêt en Inde. Il cite beaucoup Richard Nordhaus. Ni Nordhaus ni le professeur Stern n'ont surmonté l'incertitude liée à la difficulté de calibrer les scénarios catastrophe. En fait, une forte incertitude a été ignorée. Le résultat est ainsi de présenter un argument d'ordre politique comme la conclusion d'un modèle scientifique objectif. Nordhaus lui-même a conclu que le rapport Stern était un document politique. Que cette objection s'applique également aux travaux de Nordhaus n'en est que plus éloquent. Ces scénarios catastrophe ne peuvent pas par conséquent être traités comme des événements-seuils connus, au sens réel du terme. Ainsi, leurs conséquences possibles sur le plan des différends frontaliers, des migrations, des ressources énergétiques, des tensions au sein de la société, etc., ne peuvent pas véritablement être débattues de manière significative.

En contraste total, il existe une menace plus immédiate et plus quantifiable liée à la possibilité de conflits résultant de l'insuffisance des ressources pour le développement et l'élimination de la pauvreté, ainsi que de la rivalité pour l'accès à l'énergie. En atténuant les possibilités de conflit, l'élimination de la pauvreté a des implications positives pour la paix et la sécurité internationales. La réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays développés peut également avoir un impact positif important sur la sécurité, en modérant la course vers un accès privilégié aux marchés énergétiques. Des efforts pour imposer aux pays en développement de prendre des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre auraient seulement un impact négatif sur les perspectives de croissance dans les pays en développement. D'un autre côté, la coopération des pays en développement par le biais du marché des émissions de carbone serait propice à leur croissance. Cependant, une condition sine qua non pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre est que les pays développés prennent des engagements juridiquement contraignants et renforcés.

Considérée uniquement dans le contexte du changement climatique, l'atténuation de la pauvreté est tributaire des mesures d'adaptation au changement climatique. Une menace beaucoup plus importante que la menace incertaine à la sécurité internationale est la menace qui pèse sur l'existence de nombreux petits États insulaires en développement, et il est par conséquent d'une importance cruciale de mobiliser les ressources et les technologies pour y prendre immédiatement des mesures d'adaptation.

Pour s'attaquer aux problèmes qui peuvent conduire à un conflit, il est nécessaire de prendre des mesures concernant les flux de ressources, l'adaptation et la technologie. La solution ne consiste pas à détourner les ressources de l'aide publique au développement consacrées à la croissance économique et à l'élimination de la pauvreté.

L'énergie est un intrant essentiel du développement. Si l'on veut que les objectifs nationaux de développement et les objectifs du Millénaire pour le développement soient réalisés, il est impératif que les pays en développement augmentent rapidement leur consommation d'énergie par personne. Il est essentiel que les pays en développement aient les coudées franches pour répondre à leurs besoins en énergie en fonction de leur situation particulière. Lors d'une conférence à New Delhi, cette année même, sur l'idée de la résistance non violente prônée par le mahatma Gandhi, un de nos dirigeants a dit que pour qu'elle soit équitable, la croissance économique doit être durable. Et, pour être durable, la croissance économique doit bénéficier à tous. C'est en fait ce qu'on appelle *sarvodaya* ou la montée de tous. Le mahatma Gandhi a insisté sur le fait que ce progrès doit respecter le sol et être en harmonie avec la nature et l'avenir à long terme de la Terre. Pour les délégations qui sont intéressées, j'attache en annexe à ma déclaration écrite certains détails sur la mise en œuvre du développement durable en Inde.

L'enceinte opportune pour débattre des questions relatives au changement climatique est la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Dans la mesure où la paix et la sécurité internationales sont concernées, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie des pays développés réduira considérablement ces menaces en réduisant le besoin

d’un accès privilégié aux marchés énergétiques. Rien dans le profil des pays en développement en matière d’émissions de gaz à effet de serre ne reflète, même de loin, une menace à la paix et à la sécurité internationales, néanmoins leur adoption d’objectifs en matière d’atténuation des émissions de gaz à effet de serre aura des conséquences négatives sur leur développement – le développement étant la meilleure adaptation à l’impact négatif du changement climatique – et augmentera de ce fait l’insécurité. D’un point de vue conceptuel et logique, même si l’on imagine que ces scénarios catastrophe sont certains, ce qui n’est pas le cas, le seul cadre dans lequel débattre de ce qui peut être fait à propos des effets physiques du changement climatique est, à nouveau, la Convention-cadre. Le Conseil de sécurité ne dispose pas des compétences et n’est peut-être pas doté du mandat : faire d’une perspective aléatoire à long terme une menace à la sécurité revient à amender officieusement la Charte. Cela ne peut être fait qu’au moyen des procédures détaillées aux Articles 108 et 109. Tout en prévenant un changement négatif de grande portée du climat mondial, nous devons promouvoir un changement positif du climat du Conseil de sécurité. Cela requiert également de suivre les procédures stipulées aux Articles 108 et 109.

La Présidente (*parle en anglais*) : L’orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République de Corée. J’ai le plaisir de lui donner la parole.

M. Choi Young-jin (République de Corée) (*parle en anglais*) : La nouvelle de la fusillade en masse tragique qui a eu lieu hier à Virginia Tech nous a tous choqués. J’aimerais saisir cette occasion pour exprimer nos sincères condoléances aux familles des victimes et notre sympathie aux blessés.

Madame la Présidente, ma délégation vous est reconnaissante de l’initiative opportune que vous avez prise d’attirer notre attention sur la question importante des aspects du changement climatique en matière de sécurité. Je vous suis également reconnaissant du document de réflexion (S/2007/186, annexe) élaboré par votre délégation, qui montre avec concision les implications possibles du changement climatique pour la paix et la sécurité internationales.

Comme l’ont bien documenté les rapports récents de Sir Nicolas Stern et du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC), il est de plus en plus clair que les catastrophes climatiques causées par le réchauffement planétaire affecteront gravement l’ensemble du monde s’il n’est pas enrayé par l’action conjointe et immédiate de tous. À mesure que le globe se réchauffe, il devient plus probable qu’augmentera l’impact des événements climatiques extrêmes, y compris les inondations violentes, les sécheresses et divers types de tempêtes. Les inondations et les pluies diluviennes associées à la montée du niveau des mers inonderont les villes et autres habitats au niveau de la mer ou au-dessous. De plus, le dernier rapport publié par le Groupe de travail II du GIEC décrit une accélération des changements de l’écosystème, en particulier dans ses régimes et sa diversité.

Ces phénomènes auraient non seulement un impact dévastateur sur les économies mondiales à tous les niveaux, mais également des implications graves sur la sécurité, comme le document de réflexion le reconnaît de façon poignante. Parmi d’autres facteurs, la compétition pour des ressources rares, en particulier l’énergie et l’eau, est le facteur le plus susceptible de provoquer ou faciliter les conflits entre pays.

Un autre aspect grave du changement climatique concernant la sécurité est que son impact ne sera pas également réparti. Il a été prédit, et c’est une prédiction raisonnable, que les effets du changement climatique seront plus graves dans les États instables et parmi les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Il se peut que les petits États insulaires en développement soient les premiers à subir ces effets, ce qui pourrait aboutir au recul du littoral et à l’éventuelle submersion, dans l’avenir, de vastes superficies de terre.

Comprendre cette dimension sécuritaire du changement climatique devrait par conséquent nous rassembler pour apporter d’urgence et collectivement une réponse à ce problème mondial. Le changement climatique exige, sans nul doute, de repenser radicalement un grand nombre des domaines de l’action politique, ainsi que les modes de vie individuels. Il nous force à prendre des décisions douloureuses mais rationnelles en un temps limité. Il nous pousse à répondre à certaines questions fondamentales pour déterminer comment l’humanité a généré ce problème et quels sont les facteurs humains qui peuvent y apporter des solutions.

Nous pourrions peut-être nous tourner à nouveau vers une thèse classique, mais toujours pertinente aujourd’hui, celle de la « Tragédie des terres communautaires », selon laquelle si nous surexploitons

ou si nous ne gérons pas correctement nos biens communs, dans le cas présent, notre planète, ceux-ci seront perdus pour notre génération, ainsi que pour les générations futures. Pour échapper à ce piège, je suis fermement convaincu que nous devrions envisager des solutions communes reposant sur le principe des intérêts nationaux bien compris, plutôt que de rester prisonniers des préoccupations étroites et immédiates de chaque pays. Au niveau de l'individu vivant à l'intérieur de frontières nationales, nous avons constaté que l'intérêt bien compris, qui établit un équilibre entre les besoins individuels et le bien commun, sert au mieux les intérêts de chaque citoyen à long terme.

Dans le même esprit, l'heure est venue pour nous d'apprendre et d'accepter la même logique à l'échelle de notre village planétaire. À l'heure où l'ère de la mondialisation suscite toute une gamme de nouveaux problèmes transnationaux, dont le changement climatique est l'exemple phare, les intérêts nationaux traditionnels devront certainement s'étendre pour englober l'intérêt national bien compris, c'est-à-dire les intérêts de chaque nation qui soient en harmonie avec une approche mondiale. Une fois que les nations auront adopté le principe de l'intérêt national bien compris, le corollaire consistant à montrer l'exemple pourrait bien s'imposer aussi comme un autre principe directeur. Nous devons mobiliser nos capacités de réflexion et de pensée abstraite, qui sont l'apanage du genre humain. Ces nouvelles notions pourraient s'avérer les mieux à même de garantir les intérêts nationaux à long terme en nous permettant de mieux répondre aux problèmes mondiaux.

J'espère que le débat d'aujourd'hui marquera la mise en route immédiate de notre quête de solutions raisonnables à ce problème de vaste portée et qu'il nous permettra de réaliser des progrès importants conduisant à une percée lors de la conférence de Bali, qui aura lieu en décembre 2007.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Norvège, auquel je donne la parole.

M. Løvald (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Royaume-Uni d'avoir présenté un document tout à fait utile et opportun comme point de départ de notre débat d'aujourd'hui.

L'Assemblée générale, dans le Document final du Sommet mondial de 2005, affirme que « nous sommes conscients que le changement climatique est un problème redoutable qui, à terme, pourrait toucher toutes les régions du monde » (*résolution 60/1, par. 51*). Et les chefs d'État et de gouvernement ont poursuivi en considérant que

> « le monde vit à l'heure de l'interdépendance et de la mondialisation et que nombre des menaces actuelles transcendent les frontières nationales, sont étroitement imbriquées et doivent donc être affrontées aux échelons mondial, régional et national, conformément à la Charte et au droit international ». (*ibid., par. 71*)

Dans ce contexte, nous nous félicitons du fait que pour la première fois, le Conseil de sécurité se penche sur les aspects sécuritaires du changement climatique. Le changement climatique et l'énergie sont certes des questions très vastes qui sont également examinées dans d'autres instances des Nations Unies, mais il ne fait toutefois aucun doute que les incidences du changement climatique représentent bien des menaces pour notre sécurité collective. Les messages forts et nombreux délivrés ici aujourd'hui l'attestent clairement.

La question de l'interdépendance entre la viabilité de l'environnement et la paix et la sécurité est apparue sur la scène internationale en 2004, lorsque Wangari Maathai a reçu le Prix Nobel de la paix en récompense de ses efforts pour faire échec à la dégradation de l'environnement. Aujourd'hui le changement climatique est le principal défi posé à l'environnement. Mais il représente une menace qui va bien au-delà de l'environnement. Il a des répercussions sur le développement économique, il menace les moyens de subsistance et les ressources élémentaires de sociétés tout entières et il a une incidence sur la santé et sur la propagation des maladies infectieuses. Il risque également de réduire la sécurité alimentaire dans le monde en raison des sécheresses et des conditions climatiques instables qu'il provoque. Du fait de l'élévation du niveau des mers, il menace les terres mêmes où vivent près de la moitié de la population mondiale. Enfin, il risque de conduire à une augmentation des situations d'urgence humanitaire. C'est pour toutes ces raisons que le changement climatique constitue une menace à la sécurité qui doit être examinée et combattue.

Le changement climatique, en tant qu'élément de l'ordre du jour de la paix et de la sécurité internationales, doit être examiné par le Conseil de sécurité : c'est une obligation morale et une nécessité.

Le Conseil pourrait perdre en efficacité dans la prévention et le règlement des conflits s'il venait à ignorer la dimension environnementale dans son analyse des causes sous-jacentes des conflits. Pour s'attaquer efficacement à cette question, le Conseil doit faire reposer ses décisions sur des faits et des connaissances spécifiques. Nous devons combler le déficit de connaissances actuel sur la manière dont le changement climatique et l'évolution des besoins énergétiques risquent d'avoir une incidence sur certaines des situations de conflit spécifiques inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Une telle amélioration des connaissances permettra de prévenir et de gérer plus efficacement les conflits futurs.

Ces connaissances pourraient aussi s'avérer cruciales pour préparer, entre les États Membres de l'Organisation et au sein des organisations du système, une réponse cohérente aux risques liés au changement climatique. Nous voudrions suggérer de demander au Département des affaires politiques, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres institutions pertinentes du système, d'étudier comment la base de données actuelle sur les interdépendances entre le changement climatique et la sécurité pourrait être améliorée et rendue plus facilement accessible. Je me félicite donc grandement d'avoir entendu, ce matin, le Secrétaire général s'engager personnellement très clairement à contribuer à cette tâche importante.

Le changement climatique est véritablement un problème mondial qui ne pourra être réglé que par une coopération internationale et une action commune. Il est donc essentiel de parvenir, le plus rapidement possible, à un accord plus satisfaisant et plus vaste sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La Norvège appuie tous les efforts visant à attirer l'attention sur la question du changement climatique au plus haut niveau politique. Bien que le Conseil de sécurité soit tenu d'examiner les incidences du changement climatique sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, les aspects plus généraux de ce phénomène relèvent clairement de l'Assemblée générale. À cet égard, nous jugeons intéressant le projet d'organiser à l'Assemblée générale, en septembre prochain, une réunion de haut niveau sur le changement climatique. Nous invitons le Secrétaire général et les États Membres à explorer cette possibilité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant des États fédérés de Micronésie, auquel j'ai le plaisir de donner la parole.

M. Lippwe (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : En premier lieu, la délégation des États fédérés de Micronésie voudrait s'associer à la déclaration prononcée plus tôt aujourd'hui par le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom des petits États insulaires en développement du Forum des îles du Pacifique.

Les États fédérés de Micronésie tiennent tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, de l'occasion qui leur est donnée d'exposer au Conseil leur point de vue sur la sécurité climatique. Les États fédérés de Micronésie se félicitent que le Conseil de sécurité fasse aujourd'hui ce premier pas important vers la reconnaissance du rôle qu'il peut jouer dans le traitement de la question de la sécurité climatique. En fait, pour les États fédérés de Micronésie, tout comme pour d'autres petits États insulaires en développement, le changement climatique est une grave question de sécurité depuis déjà un certain temps. C'est donc par nécessité que ma délégation s'exprime aujourd'hui, tout comme elle n'a cessé de le faire en de multiples autres occasions dans d'autres instances, sur la menace que le changement climatique représente pour notre existence même en tant que pays et en tant que peuple.

Le Conseil tenant pour la première fois un débat sur le changement climatique, les Membres de l'ONU peuvent en quelque sorte s'offrir le luxe d'une discussion politique, scientifique et intellectuelle contradictoire quant aux incidences de ce phénomène et même quant à la pertinence pour le Conseil de se saisir de cette question. Mais du point de vue d'un insulaire vivant sur un atoll s'élevant à peine à quelques mètres au dessus du niveau de la mer, le changement climatique que connaît la planète est une menace à la sécurité à laquelle le Conseil doit s'attaquer d'urgence, car il s'agit pour nous d'une question de vie ou de mort culturelle et géographique. Les circonstances auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui à cause du changement climatique sont sans précédent et menacent de rendre caduques le développement et toutes les réalisations économiques et sociales dans toutes les sphères de nos sociétés.

La communauté internationale se trouve face à une menace sans précédent en raison de l'évolution du climat, avec un large éventail de conséquences possibles qui pourraient favoriser l'instabilité dans toutes les régions du monde. Dans le Pacifique, qui est

hautement vulnérable aux modifications environnementales, les résultats sont graves et répandus. Dans mon propre pays, la Micronésie, ces trois derniers mois, de janvier à mars, les îles de l'état de Chuuk ont connu des marées inhabituellement hautes qui ont endommagé les cultures vivrières, les barrages et les maisons, et déplacé les habitants, obligeant à déclarer l'état d'urgence dans les zones touchées. En vérité, le changement climatique menace à la fois la sécurité et tous les aspects de la vie dans les îles du Pacifique.

L'évolution du climat donnera lieu à tout un ensemble de problèmes dans la région du Pacifique. L'élévation du niveau de la mer modifiera le découpage des côtes et submergera très probablement des îles entières. En plus d'irréversibles pertes de territoires pour des États souverains, des changements d'ordre géographique sont de nature à occasionner des litiges au sujet des zones économiques exclusives. L'infiltration d'eau salée a déjà détruit des cultures dans des îles de toute la région. Des stocks de poissons dégradés auraient un effet dévastateur sur la subsistance des habitants. La fréquence des tempêtes tropicales s'accroîtra. En conséquence, les réfugiés environnementaux constitueront un fardeau supplémentaire pour nos petites économies vulnérables.

Le Conseil est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À ce titre, il doit être le premier à reconnaître formellement que le changement climatique est une menace qui relève de son mandat. Il lui revient donc de prier le Secrétaire général d'identifier les régions en danger et les effets potentiels que le phénomène pourrait avoir sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que les réponses qui s'imposent, conformément à l'Article 99 de la Charte. Enfin, le Conseil doit rester saisi de la question, étant donné que le changement climatique est un processus évolutif.

M. Limeres (Argentine) (*parle en espagnol*) : Le paragraphe 9 du Document final du Sommet mondial de 2005 reconnaît que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont liés et se renforcent mutuellement. Les conditions de vie de la population mondiale pourraient être considérablement affectées si des mesures urgentes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique n'étaient pas adoptées. L'agriculture et la production alimentaire pourraient évoluer et mettre en grand danger la stabilité politique et sociale. Des zones géographiques densément peuplées pourraient être inondées suite à une élévation du niveau de la mer, occasionnant des déplacements massifs de grandes parties de la population. Des phénomènes météorologiques extrêmes pourraient être à l'origine d'inondations et de sécheresses graves, entraînant des décès et dégâts pour la santé et les biens de la population. Le cycle de l'eau et, partant, l'accès à l'eau potable pourraient également subir des retombées négatives.

Les émissions de gaz à effet de serre, qui n'ont cessé de croître depuis la révolution industrielle et qui sont principalement le fait des combustibles fossiles, sont directement liées au développement et à la diffusion de modèles de production et de consommation non durables, dont la modification suppose un changement des modes de vie, comme cela a été reconnu, en 1992, dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

Ni les contributions aux niveaux actuels d'émissions de carbone, ni le risque que représente le changement climatique ne sont également partagés par les pays. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a clairement averti que les effets néfastes du phénomène seraient plus intenses dans les pays en développement – précisément ceux qui présentent les niveaux les plus faibles d'émissions de dioxyde de carbone par habitant et qui disposent des moyens les plus limités pour y faire face. Ceux qui ont le moins contribué à l'évolution actuelle du climat sont ceux qui en ressentent le plus cruellement les conséquences.

La résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité a réaffirmé la nécessité d'adopter une stratégie large de prévention des conflits qui s'attaque de manière globale aux causes profondes des conflits armés et des crises politiques et sociales, y compris en promouvant, entre autres, le développement durable et l'élimination de la pauvreté. Ces questions ne doivent pas être analysées de façon isolée, mais plutôt à la lumière des relations entre elles. La responsabilité de traiter sur le fond des questions du changement climatique, de l'énergie, de l'agriculture, de la fourniture d'eau potable et de l'habitat des populations menacées incombe sans équivoque, au sein de notre Organisation, à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, au Programme des Nations Unies pour l'environnement, au Programme des Nations Unies pour les établissements humains, à la Commission du développement durable, aux commissions économiques régionales, à la Convention-cadre des Nations Unies

sur les changements climatiques, et aux institutions spécialisées telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation météorologique mondiale, la Banque mondiale et les banques régionales de développement, parmi d'autres.

Une coopération adaptée et fluide, dans les termes fixés par la Charte, entre les différents organes, programmes et institutions spécialisées de l'Organisation est nécessaire pour faire face à des situations susceptibles de menacer la sécurité et dont l'origine réside dans les conséquences extrêmes du changement climatique. Selon nous, cela ne doit pas nullement aboutir à ce que la question du changement climatique soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Le récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a mobilisé l'opinion publique mondiale et conféré au sujet une nouvelle pertinence, en particulier pour les pays refusant systématiquement de reconnaître que la hausse observée dans la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère est à l'origine du changement climatique. Néanmoins, cette reconnaissance – tout comme l'attention que le Conseil accorde à la question – arrive peut-être trop tard, alors que des années de modes de production et de consommation énergétiques, notamment dans les pays développés, ont considérablement mis à mal l'équilibre naturel de notre système climatique, et que nous voyons se rapprocher dangereusement les effets de cette attitude.

Il y a des mesures que la communauté internationale pourrait prendre pour atténuer le phénomène – dans la mesure du possible – et pour contribuer à s'adapter efficacement aux conséquences d'un processus qui, étant donné qu'il est déjà lancé, ne peut pas être arrêté ni neutralisé afin de revenir à la situation précédente. De telles actions transparaissent dans les engagements pris pour que la coopération internationale fournisse une assistance aux pays en développement de façon que ces derniers puissent répondre aux besoins de l'adaptation au changement climatique.

Dans la Déclaration de Rio de 1992 comme dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de la même année, la communauté internationale a adopté le principe des responsabilités communes mais différenciées, en vertu duquel les pays industrialisés se sont engagés à jouer un rôle moteur dans les actions d'atténuation et ainsi assumer la responsabilité de donner tort aux prédictions les plus pessimistes quant aux effets du changement climatique sur la paix et la sécurité.

Les modes de production et de consommation, en particulier d'énergie par habitant, déterminent dans ces pays le niveau alarmant actuel des émissions de carbone dans l'atmosphère. Ces pays, qui ont contribué dans une large mesure à la grave situation que connaît aujourd'hui notre système climatique, sont ceux qui possèdent les meilleures ressources matérielles et techniques, et les plus abondantes, pour faire face aux conséquences du changement climatique.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est la représentante de Cuba, et j'ai le plaisir de lui donner la parole.

Mme Núñez Mordoche (Cuba) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, nous nous voyons dans l'obligation de commencer cette intervention en exprimant notre préoccupation face à l'absence de transparence dans laquelle a été constituée la liste des orateurs de ce débat public. La délégation cubaine a la preuve que certaines délégations qui ont pris la parole avant nous, ont présenté leur demande d'inscription officielle sur la liste des orateurs après la demande présentée le 13 avril par Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés, qui comprend 118 pays. Ceci constitue, à notre avis, un nouvel exemple de l'absence de transparence qui caractérise les activités du Conseil de sécurité et de la nécessité de procéder d'urgence à une réforme en profondeur de cet organe, y compris ses méthodes de travail.

En ma qualité de Présidente du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, et au nom de ses États membres, j'ai l'honneur de faire connaître la position du Mouvement sur la décision du Conseil de tenir un débat public sur la relation entre l'énergie, la sécurité et le climat.

Dans une lettre datée du 12 avril 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité, à la Présidente de l'Assemblée générale, au Président du Conseil économique et social et au Secrétaire général, le Mouvement a exprimé sa position sur cette question. Cette lettre a été distribuée en tant que document officiel du Conseil de sécurité sous la cote S/2007/203.

Encore une fois, le Mouvement des pays non alignés souligne que les États Membres de l'ONU

doivent respecter intégralement les fonctions et les pouvoirs de chacun des organes principaux de l'Organisation, en particulier ceux de l'Assemblée générale, et préserver l'équilibre entre ces organes et leurs fonctions et pouvoirs respectifs, tels qu'énoncés dans la Charte.

Le Mouvement des pays non alignés réitère sa préoccupation devant le fait que le Conseil de sécurité empiète de plus en plus sur les fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes en abordant des questions qui relèvent normalement de la compétence de ces derniers.

Le Mouvement des pays non alignés note également que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le cadre approprié pour examiner les risques et associés aux changements climatiques et les mesures à prendre en la matière, conformément aux principes énoncés dans la Convention.

Aux termes de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, qui définit les fonctions et les pouvoirs du Conseil de sécurité, la responsabilité principale de cet organe est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité doit pleinement observer toutes les dispositions de la Charte ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale qui précisent ses liens aussi bien avec celle-ci qu'avec d'autres organes essentiels.

En conclusion, le Mouvement des pays non alignés tient à souligner qu'une coopération et une coordination étroites entre tous les principaux organes sont indispensables si l'on veut que l'ONU garde sa pertinence et soit capable de faire face aux menaces et aux problèmes qui existent ou se font jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Singapour.

M. Menon (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée dire une évidence. Le lieu où se déroule le présent débat et la nature de ce débat suscitent un certain malaise. Je voudrais également ajouter ce qui paraît évident à tous, à l'exception de ceux qui refusent de voir la réalité. Les changements climatiques constituent le principal problème environnemental dans le monde. Tous les scientifiques s'accordent à dire que l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère est à l'origine du réchauffement de la planète. Nous assistons à la montée du niveau des mers et à des phénomènes météorologiques extrêmes. Nous voyons des espèces disparaître. Ces effets qui se produisent partout dans le monde sont potentiellement dévastateurs au fur et à mesure qu'ils s'aggravent.

À cause de la pénurie de ressources à laquelle ils sont confrontés, les pays en développement seront les plus durement touchés. Pour certains d'entre eux, c'est leur survie même qui est en jeu. Par exemple, des nations insulaires tout entières pourraient disparaître à cause de la montée du niveau des mers. Et les pauvres ne seront pas les seuls à souffrir. Si les changements climatiques entraînent une dégradation des conditions socioéconomiques dans les pays en développement, des millions d'êtres humains devront chercher refuge dans des pays développés. Aujourd'hui, même la pauvreté et les perturbations socioéconomiques sont mondialisées. Il existe, je crois, un vaste consensus sur le fait que nous devons prendre des mesures pour mettre un terme à ce dont nous sommes nous-mêmes responsables. Nous ne pourrons remédier à un grand nombre des problèmes dus aux changements climatiques que si nous coopérons.

Voyons, dans ce contexte, quels sont nos désaccords de procédure. Naturellement, il se peut qu'il y ait un lien entre la dégradation de l'environnement due aux changements climatiques et la multiplication des conflits concernant des ressources limitées qui se font encore plus rares. La terre, l'eau, les vivres et les minerais ont souvent été des facteurs variables dans l'équation complexe qui mène à un conflit. Il est, comme chacun le sait, difficile de quantifier exactement le rôle de chaque variable. Depuis des siècles, les conflits font l'objet d'études et on n'a jamais trouvé la formule parfaite qui permettrait de les prévoir. Mais si nous devons reconnaître la complexité de cette question, nous ne devons pas oublier l'idée toute simple que les causes des conflits sont souvent concrètes.

Bien qu'il soit difficile de quantifier la relation entre les changements climatiques et la paix et la sécurité internationales, il ne devrait faire aucun doute que les changements climatiques présentent un défi mondial immédiat aux conséquences multiples et transfrontières, et qu'ils auront des incidences sur la situation politique, socioéconomique, géographique et sécuritaire, ainsi que sur la façon fondamentale dont nous interagissons avec la nature et entre nous. Au vu de cette complexité, pouvons-nous, de façon réaliste, nous limiter à trouver une seule instance adéquate pour

examiner tous les aspects de ce problème? Ou devrions-nous utiliser toutes nos ressources pour tenter de comprendre cette question, et toutes les occasions et toutes les instances pour étudier ce problème à partir de diverses perspectives? Chaque pièce du puzzle pourrait nous aider à voir l'ensemble du tableau. C'est sous cet angle que nous aimerions voir le présent débat public au Conseil de sécurité. Au moins, ces échanges auront le mérite d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes associés aux changements climatiques.

Nous ne préconisons pas que le Conseil de sécurité joue le rôle principal eu égard aux changements climatiques, mais nous ne pouvons pas non plus refuser au Conseil de sécurité un certain rôle, car il paraît évident à tout un chacun, à l'exception de ceux qui refusent la réalité, que les changements climatiques finiront, si ce n'est pas déjà le cas, par avoir des répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Le Conseil est l'un des acteurs du débat d'ensemble sur cette question, mais bien entendu, il n'est pas le seul acteur principal. Avec son plus grand nombre de membres et son mandat, l'Assemblée générale est évidemment un autre organe qui doit débattre de cette question. L'Assemblée générale dispose déjà de mécanismes pour traiter de ce problème. Il existe également d'autres entités telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Conseil économique et social. La quinzième et prochaine session de la Commission du développement durable devrait jouer un rôle clef dans le débat sur la question des changements climatiques. Toutes ces instances doivent continuer à traiter de cette question et de ses conséquences environnementales, sociales et économiques pour le monde, et en particulier les pays les plus exposés.

Après ce débat public, ne mettons pas cette question au rebut. Nous devons considérer la présente séance comme un petit pas dans une longue marche. Vu l'ampleur et l'urgence du problème, l'Assemblée générale devrait envisager d'organiser une manifestation de haut niveau ou une session extraordinaire consacrée à la question des changements climatiques. Il ne sert à rien de se plaindre que le Conseil de sécurité empiète sur des sujets qui relèvent de la compétence de l'Assemblée générale. L'Assemblée doit relever le défi et agir face à ce problème planétaire. Une manifestation de haut niveau ou une session extraordinaire de l'Assemblée générale pourrait donner un nouvel élan à la réunion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Bali à la fin de l'année. En fin de compte, traiter avec détermination du problème des changements climatiques est une question de volonté politique – la volonté politique de signer les traités et les protocoles pertinents, la volonté politique de faire des compromis, et la volonté politique de faire des sacrifices pour l'avenir.

Nous savons désormais que ce que nous avons fait au siècle dernier a beaucoup endommagé notre environnement et le monde. Nous savons également que si nous ne prenons pas des mesures immédiates pour redresser la situation, celle-ci ne cessera d'empirer progressivement au cours des prochaines décennies. Tout grand voyage commence par un premier pas. Il faut espérer que le débat d'aujourd'hui nous encouragera à faire un autre pas pour traiter de ce problème mondial dans un cadre plus large incluant tous les Membres de l'ONU. James Freeman Clarke a dit que la différence entre le politicien de l'homme d'État est la suivante : le premier pense à la prochaine élection, le second à la prochaine génération. Soyons tous des hommes d'État. Oublions nos divergences et attaquons-nous à ce problème. Ce sera notre legs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous sommes reconnaissants, à vous-même et à votre délégation, d'avoir pris cette initiative, ainsi que d'avoir préparé une note de réflexion utile pour ce débat. La notion de paix et de sécurité internationales, telle qu'énoncée dans la Charte, a fait l'objet d'une interprétation de plus en plus large ces dernières années, et le débat d'aujourd'hui constitue un nouveau pas dans cette direction.

Nous abondons dans le sens de ceux qui ont souligné la compétence d'autres instances dans le domaine en discussion aujourd'hui, en particulier la Commission du développement durable et, bien évidemment, l'Assemblée générale. Dans le même temps, les questions des changements climatiques et de l'énergie peuvent sans aucun doute constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. Ce débat est par conséquent un moyen approprié d'aborder une potentielle menace future et une manière adéquate pour le Conseil d'adopter, chaque fois que possible, une démarche préventive.

Il est évident que les problèmes environnementaux ont déjà, dans bien des cas, au moins des effets corollaires puissants sur des situations qui menacent la paix et la sécurité. Plusieurs conflits actuels sont, entre autres, provoqués par la pénurie des ressources hydriques, et tous les chiffres disponibles indiquent que cet aspect particulier s'aggravera considérablement dans un avenir proche, étant donné que l'accès à l'eau potable diminuera de manière substantielle dans le monde durant les prochaines années. Il se pose également la question des migrations et des déplacements massifs de population dus aux conditions environnementales difficiles, aux pénuries alimentaires et au manque de terres cultivables.

Il semblerait que toutes ces menaces, existantes et potentielles, découlant de dégâts environnementaux, se combinent et engendrent la menace globale posée par les changements climatiques. Si cette menace a été reconnue depuis un certain temps déjà, la réaction collective internationale n'a toutefois pas été très rapide et est loin d'être adéquate. Nous nous félicitons que le Secrétaire général soit personnellement résolu à faire de la question des changements climatiques l'une de ses priorités, et nous saluons également les efforts déployés actuellement afin d'atténuer la menace d'une manière plus efficace au-delà de 2012 et au-delà des dispositions du Protocole de Kyoto. Une action multilatérale est certainement nécessaire, sinon indispensable, pour régler cette question.

Ce ne sera évidement pas le Conseil qui prendra une décision quant aux mesures en matière de changements climatiques. Toutefois, le Conseil, en tant qu'instance la plus prestigieuse de l'ONU, peut contribuer de manière significative aussi bien en promouvant une pleine compréhension de la nature de la menace qu'en abordant certains de ses éléments au cas par cas et en tant que facteurs participant à une situation qui menace la paix et la sécurité.

Nous comprenons que la présente séance n'aboutira pas à un résultat formel. Cela est conforme à la nature de ce débat, dont le principal objectif est de faire prendre conscience et d'encourager une compréhension commune des risques auxquels nous sommes exposés. Cependant, nous espérons que cet événement aura une influence positive sur la manière dont le Conseil conduira ses travaux à venir. Lorsqu'il prend des décisions et élabore des mesures afin de réagir à des situations qui menacent la paix et la sécurité internationales, le Conseil doit tenir compte de tous les facteurs pertinents. Les facteurs environnementaux ont été clairement sous-estimés par le passé, même dans des cas où leur pertinence était évidente. Il reste encore beaucoup à améliorer dans ce domaine. Pour ce faire, le Conseil pourrait faire de plus en plus appel au savoir-faire approprié dans ces domaines, disponible dans le système des Nations Unies, mais pas nécessairement dans les parties du Secrétariat qui traditionnellement assurent les services nécessaires au Conseil de sécurité. Des comptes rendus officiels et officieux de la part des institutions spécialisées et des programmes compétents des Nations Unies pourraient énormément aider le Conseil dans ses efforts visant à prendre des décisions mieux informées. Le Conseil pourrait également considérer la création d'une entité spéciale qui fournirait un tel savoir-faire, ou simplement l'inclure dans ses prérogatives en matière de prévention des conflits.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'engagement et de la volonté démontrés par le Secrétaire général ce matin, ainsi que des propositions formulées, entre autres, par la délégation norvégienne cet après-midi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Bolivie.

Mme Terrazas Ontiveros (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait exprimer sa satisfaction de vous voir présider ce débat initial sur la relation entre énergie, sécurité et climat, dont, comme le reconnaissent ses initiateurs, « c'est à d'autres organes des Nations Unies … qu'il appartient de se pencher sur les autres aspects des changements climatiques qui ne relèvent pas du mandat du Conseil » (*S/2007/186, par. 3*).

La Bolivie s'associe à la déclaration prononcée par le Groupe des 77 et la Chine et à celle du Mouvement des pays non alignés.

Le Rapport mondial sur le développement humain de 1994 a introduit la notion de « sécurité humaine » avec l'objectif d'aller peut-être au-delà du concept de sécurité nationale et d'adopter une vision élargie de la sécurité du point de vue de la vie des personnes.

À l'heure actuelle, les préoccupations en matière de sécurité nationale constituent toujours une priorité internationale, tandis que les conflits violents, les menaces terroristes, le danger que représentent les armes de destruction massive, le manque de progrès substantiels en matière de désarmement et de non-prolifération, ainsi que le commerce et l'utilisation

d'armes légères et de petit calibre, constituent des défis de grande envergure pour notre sécurité collective.

Nous savons que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont étroitement liés et, qu'en ce siècle, la grave crise de l'eau est devenue un facteur potentiel de conflits nationaux et internationaux qui exige une réaction urgente et coordonnée de la part de la communauté internationale. Les changements climatiques transforment la nature de la pénurie d'eau, et le réchauffement planétaire a commencé à modifier les caractéristiques hydrologiques qui déterminent d'ores et déjà la disponibilité limitée de l'eau.

Les changements climatiques ont cessé de menacer l'avenir et se font déjà sentir de manière de plus en plus forte et évidente dans de nombreux pays en développement, où leurs effets aggravent la situation en réduisant les acquis du développement humain. Les bassin versants internationaux couvrent près de la moitié de la surface de notre planète. Plus de 30 pays se situent intégralement sur des zones de bassins hydrographiques transfrontières, alors que 145 États qui abritent 90 % de la population mondiale se trouvent sur des bassins hydrographiques partagés. Le continent africain constitue l'exemple le plus frappant des réalités de l'interdépendance due à l'eau.

Les systèmes d'eau transfrontières créent des liens entre les États car ils mettent en commun des ressources environnementales qui influent sur les possibilités de subsister, d'entrer en conflit ou de coopérer. L'impact écologique de l'extraction non réglementée des eaux souterraines ou des nappes aquifères peut engendrer des problèmes et des difficultés supplémentaires dans les relations politiques entre les États.

Il est indéniable que, pour un grand nombre de pays en développement, la gestion des eaux transfrontières, et même de l'eau salée, acquiert une importance croissante dans leurs relations bilatérales, régionales et multilatérales, dans la mesure où l'augmentation constante de la concurrence pour l'eau a des conséquences sur leur développement et leur intégration effective dans les voies du progrès.

À l'heure actuelle, la privation du droit à l'eau potable a non seulement un potentiel de destruction semblable ou plus important que celui des conflits armés, mais en plus elle brise le potentiel humain. Selon des rapports de l'Organisation mondiale de la santé et de l'UNICEF, un enfant meurt toutes les 15 secondes en grande partie à cause du manque d'accès à l'eau salubre et à des services sanitaires inadéquats. Cette situation est exacerbée par la croissance démographique, le développement industriel et les besoins agricoles considérablement accrus. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu que « le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont inséparables et se renforcent mutuellement » (*résolution de l'Assemblée générale 60/1, par. 9*).

Nous devons aussi rappeler que l'eau, comme l'air, est un élément essentiel à la vie, ainsi qu'au développement économique et social. Elle est également fondamentale à la réalisation d'au moins trois objectifs du Millénaire, étant donné qu'elle est indispensable à l'agriculture et à la préparation d'aliments, des facteurs décisifs pour l'élimination de la faim et de la pauvreté, ainsi qu'à la réduction de la mortalité infantile et à l'amélioration de la santé maternelle. Dans les régions rurales où le problème est aggravé par les variations saisonnières, de nombreuses communautés et régions sont privées d'eau durant de longues périodes, ce qui les oblige à acquérir de l'eau insalubre. Dans les années 90, la privatisation a été largement encouragée comme une alternative au système d'approvisionnement public. Les expériences ont été mitigées, parmi elles « les guerres de l'eau », qui ont prouvé que l'approvisionnement public n'était pas la formule magique.

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies déclare que « le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun » (*E/2003/22, annexe IV, par. 2*). Ces qualités constituent le fondement de la sécurité de l'eau et correspondent aux paramètres d'un droit de l'homme qui ne font pas partie de la réalité d'environ 1,1 milliard de personnes. La raison qui incite à changer cette situation est la reconnaissance du fait que l'accès à l'eau potable est un droit de l'homme dont nul ne peut être privé et est une condition qui permet d'exercer d'autres droits consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et les dispositions des instruments internationaux pertinents.

Sept ans avant l'échéance fixée à 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la réponse de la communauté

internationale à la menace que représentent les changements climatiques pour la sécurité de l'eau a été inadéquate, et les efforts multilatéraux ont essentiellement eu pour but d'atténuer les changements climatiques futurs, alors qu'il est peut-être déjà trop tard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Cap-Vert.

Mme **Lima da Veiga** (Cap-Vert) (*parle en anglais*) : Les dernières conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat décrivent très clairement les risques et les défis liés à la durabilité des efforts de développement aux niveaux national, régional et international et à la survie même de l'humanité.

En effet, si la communauté internationale n'examine pas sérieusement et rapidement les questions de l'énergie et des changements climatiques, ces défis pourraient à long terme constituer des menaces potentielles à la stabilité économique et sociale mondiale, et donc à la sécurité mondiale.

Bien que les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés contribuent le moins à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques, ils sont les plus exposés aux changements climatiques et à leurs conséquences négatives. En raison de la rapidité avec laquelle ces phénomènes se multiplient, il se peut que l'irréversibilité du processus soit inévitable pour certains de ces pays. Qui plus est, certains petits États insulaires sont sérieusement menacés d'être rayés de la carte.

Chacun connaît les conséquences de ces phénomènes sur le développement futur de l'Afrique, continent qui, nous le savons tous, a des besoins spéciaux et est confronté à des problèmes de sécurité. Le Cap-Vert est durement touché par la sécheresse et la dégradation des sols, ainsi que par le phénomène des changements climatiques qui touchent généralement les petits États insulaires en développement, comme la montée du niveau des mers et la salinisation des eaux souterraines et des sols. Le Cap-Vert, dont l'origine est volcanique, est également exposé à l'éventualité de catastrophes naturelles. Le fait que son développement dépend largement des importations de combustibles fossiles accentue sa vulnérabilité aux chocs extérieurs.

C'est dans ce contexte que la délégation cap-verdienne considère que les motifs mêmes qui ont mobilisé les pays et d'autres parties prenantes à Rio, à Johannesburg, à Montréal et à Kyoto doivent nous inciter à entreprendre des initiatives communes plus efficaces, plus cohérentes et plus ambitieuses pour mettre fin à l'appauvrissement des ressources naturelles et à l'anéantissement de l'équilibre des écosystèmes.

La communauté internationale doit s'appuyer sur la dynamique créée par les récentes initiatives internationales relatives aux changements climatiques et doit agir rapidement. Nous pensons également qu'il faut donner la priorité à la réalisation des objectifs convenus au niveau international et au respect des engagements pris dans le domaine du développement durable.

En prévision de la quinzième session de la Commission du développement durable, le Secrétaire général vient de présenter aux États Membres des rapports complets et des propositions visant à accélérer la réalisation des objectifs et engagements convenus concernant les modules thématiques relatifs à l'énergie au service du développement durable, au développement industriel, à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques. Les conclusions de la Conférence de Paris des Citoyens de la Terre livrent également des approches et des suggestions intéressantes et innovantes, qui méritent un examen attentif. À notre avis, la quinzième session de la Commission du développement durable doit s'inspirer de tous ces éléments, qui lui permettront d'orienter la session vers l'avenir et vers l'action.

Comme le présent débat a lieu avant cette session et avant la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en décembre prochain à Bali, nous espérons qu'il contribuera utilement à mobiliser une forte volonté politique et à promouvoir un environnement international favorable à un véritable partenariat dans le processus de mise en œuvre, sur la base de responsabilités communes mais différenciées.

Un tel partenariat doit être conforme à la décision prise par les dirigeants du monde au Sommet mondial de 2005 de relever avec détermination tous les défis liés au développement durable, notamment l'élimination de la pauvreté, les changements climatiques, l'énergie, et leurs conséquences pour la sécurité. Ce n'est que grâce à ce partenariat que nous parviendrons à atténuer les causes et les effets des

changements climatiques, à améliorer l'adaptation, à lutter contre la pollution atmosphérique et à accroître l'accès à l'énergie, à favoriser le rendement énergétique et à promouvoir les technologies propres et rentables et, à terme, à inverser les tendances négatives qui entravent les efforts de développement.

Le partenariat mondial doit viser à mettre au point et à diffuser des technologies ayant trait aux énergies renouvelables et à accroître la part de ces énergies dans le système énergétique mondial, en augmentant considérablement les investissements. Il doit également accorder la priorité à une intégration plus large des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les stratégies nationales et les programmes d'aide au développement.

La délégation cap-verdienne estime également que tous les États Membres doivent respecter pleinement les conventions internationales relatives au développement durable, à savoir Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Programme d'action de la Barbade, la Stratégie de Maurice et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Les pays qui contribuent le plus aux émissions de gaz à effet de serre doivent revoir de façon radicale leurs politiques conformément au Protocole de Kyoto. Nous enjoignons également ceux qui n'ont pas encore signé le Protocole à y adhérer. En outre, il convient d'essayer de se mettre d'accord, avant décembre 2008, sur une période d'engagement large et ambitieuse au-delà de 2012.

Pour terminer, je voudrais adresser mes remerciements au Conseil de sécurité et à vous-même, Monsieur le Président, pour avoir donné à la délégation cap-verdienne la possibilité de participer au présent débat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Costa Rica.

M. Weisleder (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, le Costa Rica est heureux de la possibilité que lui offre le présent débat public de s'exprimer sur l'une des questions les plus pressantes de notre temps.

Avant d'aborder la question quant au fond, je voudrais m'associer à la déclaration du Groupe des 77 et la Chine. Toutefois, le Costa Rica estime qu'au-delà de l'empiètement croissant et répété du Conseil de sécurité sur les responsabilités d'autres organes, les questions qui font l'objet du présent débat peuvent et doivent être traitées selon des perspectives différentes. En fin de compte, l'objectif principal de cette Organisation est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et tous ses organes doivent, dans le cadre de leur mandat, contribuer à la réalisation de cet objectif.

Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de formuler un argument de plus pour démontrer le lien indéniable qui existe aujourd'hui entre, d'une part, l'énergie et le climat et, d'autre part, la sécurité de l'espèce humaine et également la préservation des écosystèmes dont dépend son existence. Ainsi, il suffit de rappeler les inondations des basses terres, la possible disparition d'États insulaires, le déplacement forcé de plusieurs millions de personnes et l'éclatement de conflits qui résulteraient de la dégradation des systèmes biophysiques.

Je voudrais maintenant m'exprimer en tant que citoyen d'Amérique centrale et décrire à ce titre ce que nous subissons déjà du fait des changements climatiques et expliquer comment nous comptons contribuer aux efforts communs. Les habitants d'Amérique centrale souffrent, ces dernières années de façon plus intense encore, des changements climatiques, ainsi que de la plus grande fréquence et de la plus grande violence des ouragans et des inondations. Ces phénomènes causent, année après année, la mort d'un nombre croissant d'êtres humains, provoquent de plus en plus de dégâts aux infrastructures et mettent également à mal la compétitivité de nos économies. Les changements climatiques mettent en péril notre sécurité alimentaire, menacent la stabilité économique et sociale de nos pays, dressent de nouveaux obstacles qui nous empêchent de promouvoir le développement humain de nos peuples et apparaissent comme le signe avant-coureur de catastrophes plus grandes et plus nombreuses.

Les phénomènes climatiques extrêmes étant de plus en plus puissants et fréquents dans nos pays, nous voyons nos ressources en eau diminuer, de même que notre accès aux sources d'énergie renouvelables pour la production d'électricité.

Notre stratégie nationale relative au changement climatique repose sur le principe éthique de la responsabilité intérieure et extérieure. Ainsi, au plan extérieur, le Costa Rica participe à ce débat pour plaider une nouvelle fois en faveur de l'adoption d'une

série de mesures relatives à l'environnement, au développement et à la sécurité, qui reprendraient les principes du développement durable, de la coopération internationale, de la solidarité et des responsabilités communes mais différenciées énoncés en 1992 dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Il est primordial que nous unissions nos efforts pour prendre les mesures qui s'imposent à l'échelle mondiale.

Au plan intérieur et indépendamment des mesures collectives, le Costa Rica s'est fixé pour but d'être le premier pays en développement à afficher un bilan carbone neutre. Autrement dit, nous voulons obtenir que les émissions de gaz à effet de serre soient totalement compensées au moyen de mesures inscrites dans la durée.

Mon pays plaide en faveur de l'organisation d'une réunion de haut niveau au début de la prochaine session de l'Assemblée générale en vue d'un débat interactif, transparent et exhaustif sur le thème du changement climatique et de l'énergie.

C'est une lutte qui exige des sacrifices, des engagements fermes et des mesures pérennes. Elle n'est dirigée contre personne; c'est une course contre le temps pour le bien de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Carmon (Israël) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous féliciter de la manière dont vous dirigez les travaux du Conseil durant ce mois d'avril et vous remercier d'avoir organisé cet débat important. Israël considère que les questions de l'énergie, de la sécurité et du climat sont intiment liées et sont vitales pour la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité partout dans le monde.

L'énergie joue un rôle crucial dans notre société. Il a toujours été vital pour le développement économique que l'énergie soit disponible en quantité suffisante et à un prix abordable. De tout temps, l'accès aux ressources énergétiques a permis aux économies agricoles de se moderniser pour se transformer en économies industrielles et de services. Cela dit, l'énergie n'est pas seulement fondamentale pour atteindre des objectifs de développement. Elle est indispensable pour répondre aux besoins de base et assurer des conditions de vie décentes.

Dans le même temps, l'énergie a des effets néfastes sur le climat. Les régions vulnérables de par le monde y sont encore plus sensibles. Les gouvernements et d'autres acteurs disposent d'outils susceptibles de profiter à l'humanité ou d'être employés à mauvais escient. Il ne fait aucun doute que la sécurité de ces régions est directement liée, entre autres choses, à l'utilisation des ressources énergétiques et à leur disponibilité. L'histoire a montré que les rivalités entre des États soucieux de satisfaire leurs besoins énergétiques pouvaient déboucher sur des conflits, en particulier dans les régions déjà en proie à des tensions.

Ce n'est pas seulement la perspective des pénuries de pétrole et de gaz ou d'autres sources d'énergie traditionnelles qui peut entraîner des conflits. L'accès à l'eau, aux aliments et aux sols fertiles, les déplacements de populations et les différends frontaliers sont autant de facteurs. En outre, comme la recherche scientifique l'a récemment montré, ces facteurs sont exacerbés par le changement climatique.

La communauté internationale doit coopérer dans la recherche et la mise au point de sources d'énergie renouvelables et alternatives pour le bien de toutes les sociétés. Atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter nous permettra de travailler ensemble à la promotion des pratiques viables à long terme. À cet égard, Israël attend avec grand intérêt la quinzième session de la Commission du développement durable et la création de nouvelles instances chargées du développement durable, du changement climatique et autres questions connexes.

Par ailleurs, Israël a démontré l'intérêt, à long terme, de la coopération dans la gestion des ressources, en particulier de celles qui sont rares dans notre région. Je citerai un seul exemple : le traité de paix conclu en 1994 entre Israël et la Jordanie prévoyait l'établissement d'une coopération dans l'utilisation de l'eau et autres produits issus du bassin fluvial du Jourdain. Pendant de très nombreuses années, l'eau était considérée comme une source de tensions et de conflits. Mais, on le voit, elle peut aussi être source d'harmonie et de paix.

Dans le cadre des efforts engagés à l'échelle mondiale pour régler les problèmes dont je viens de parler, Israël conduit de vastes programmes de recherche-développement et met au point de nouvelles technologies. Compte tenu de la nature commune des ressources énergétiques et des problèmes

environnementaux qui règnent dans notre région, Israël a prévu de nouveaux programmes de coopération et participe à un centre régional de désalinisation ainsi qu'à un projet de lutte contre la désertification et de reboisement. Israël est résolu à nouer des partenariats avec des acteurs régionaux et internationaux pour venir à bout de ces problèmes dans notre région.

Pour terminer, Israël considère qu'en traitant des questions climatiques et énergétiques dans les instances appropriées, la communauté internationale pourra contenir leurs effets potentiels sur la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. McKnee (Canada) (*parle en anglais*) : Compte tenu de l'heure tardive, j'essaierai d'être bref. Le Canada se réjouit de l'occasion qui lui est offerte de prendre la parole dans ce débat et tient à remercier le Royaume-Uni de son initiative, qui a conduit à l'examen des vastes implications du changement climatique, principale menace mondiale de notre temps.

Les scientifiques qui étudient le climat sont clairs. Nous devons nous concentrer sur des solutions visant à protéger le fragile écosystème de notre planète. Les conséquences du changement climatique se font déjà sentir sur l'accès à l'eau, sur la biodiversité, sur l'approvisionnement alimentaire, sur les systèmes côtiers et les terres basses ainsi que sur la santé publique. Toutes les régions pourraient être touchées, y compris le Canada, où les modes de vie traditionnels dans le nord sont déjà menacés. Les communautés pauvres sont particulièrement vulnérables, surtout celles qui sont concentrées dans les zones à risque élevé.

Il faut également s'efforcer de mieux intégrer les changements climatiques dans les stratégies à long terme de la communauté internationale en matière de sécurité et d'action humanitaire.

Les progrès de la technologie joueront un rôle crucial dans le règlement des problèmes liés au changement climatique et l'amélioration de la situation énergétique et sécuritaire mondiale. La mise au point de nouvelles technologies ainsi que le recours à grande échelle aux technologies nouvelles ou existantes seront nécessaires. Il faut accélérer considérablement la collaboration entre les secteurs public et privé pour favoriser l'exploitation de la technologie.

Il est temps de passer à l'action. Dans les semaines à venir, le Gouvernement canadien fixera des objectifs réglementaires réalistes pour les émissions de gaz à effet de serre. Ces objectifs permettront au Canada de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Le Canada est également prêt à définir une stratégie véritablement mondiale pour réduire de façon notable ces émissions, avec la participation pleine et entière de tous les grands pays émetteurs.

(*l'orateur poursuit en français*)

Il faut faire preuve d'une plus grande coopération pour que les initiatives d'adaptation au changement climatique soient plus efficacement intégrées aux politiques nationales de développement des pays en développement les plus vulnérables. Il faudra également appuyer ces initiatives au moyen d'une aide plus efficace sur les plans bilatéral, régional et multilatéral. Tous ensemble, nous devons mettre en œuvre des stratégies efficaces afin de surmonter les difficultés suscitées par le changement climatique à l'égard du développement durable, de la santé humaine, de l'écosystème et de la sécurité.

Enfin, la résolution de la problématique du changement climatique est aussi une question de saine gérance mondiale et, de ce fait, mérite notre attention et notre action soutenues.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Maurice.

M. Soborun (Maurice) (*parle en anglais*) : Maurice, comme de nombreux autres pays, considère que le changement climatique est un problème mondial très sérieux qui justifie un engagement mondial à long terme et la prise de mesures importantes. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio nous a ouvert les yeux à temps sur la dure réalité, ou plutôt la sombre réalité, qui nous attend si aucune mesure concrète n'est prise pour remédier au problème du réchauffement climatique mondial. En effet, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques indique clairement que le niveau élevé actuel des émissions de gaz à effet de serre et la nature mondiale du changement climatique appellent une coopération urgente et efficace entre les pays et une réponse internationale conformément au principe de la responsabilité commune mais différenciée. Il est déplorable que les mesures prises jusqu'à présent n'aient pas été à la mesure de l'ampleur du problème,

le résultat étant que nous glissons progressivement vers la zone dangereuse, si nous n'y sommes pas déjà arrivés.

Le Rapport mondial sur le développement humain 2006, publié par le Programme des Nations Unies pour le développement, indique sans ambiguïté que le changement climatique pose maintenant pour le développement humain ce qui peut représenter une menace sans équivalent. Malheureusement, ce sont les pays et les peuples qui portent la plus faible responsabilité de ce problème qui en subiront les conséquences les plus graves. Certaines zones de l'Afrique subsaharienne connaissent des pertes de récolte allant jusqu'à 25 % du fait des conditions créées par le changement climatique. Entre-temps, l'accélération de la fonte des glaces et la baisse des précipitations menacent les principaux systèmes alimentaires en Asie du Sud.

Suite aux conclusions du quatrième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, publié récemment, et au rapport Stern sur l'économie du changement climatique, il n'est désormais plus possible de douter de l'accélération du réchauffement climatique et de la contribution importante de l'activité humaine à cette accélération. Les conséquences de cette accélération, telles que prédites dans les rapports, auront des conséquences dévastatrices. Les petits États insulaires en développement, bien que contribuant de manière insignifiante aux émissions de gaz à effet de serre, feront partie des pays qui subiront tous les effets négatifs du changement climatique.

Les petits États insulaires en développement et les pays côtiers de basse altitude sont très vulnérables au changement climatique au moment où ils sont confrontés aux risques associés à l'élévation du niveau des mers et à l'érosion intense du littoral. Les caractéristiques uniques des écosystèmes insulaires, y compris la pêche, les récifs coralliens et les mangroves, sont également confrontées à des menaces croissantes du fait du changement climatique et des catastrophes naturelles. Ceux-ci ont des implications énormes pour nos secteurs économiques, tels que le tourisme et l'agriculture, ainsi que pour la sécurité alimentaire et la nutrition. L'intrusion de l'eau saline et le changement des schémas de pluviosité nuisent gravement à nos ressources en eau potable et à l'agriculture. Il est essentiel que nos pays s'adaptent à la vulnérabilité environnementale et au changement climatique pour atteindre les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable.

Cela nécessitera une aide accrue au niveau tant technique que financier. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à créer un fonds spécial en faveur des petits États insulaires en développement, sur le schéma du Fonds spécial pour les pays les moins avancés, sous les auspices du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), pour permettre l'élaboration et l'application de mesures d'adaptation. Par ailleurs, afin d'assurer une meilleure surveillance des variations climatiques associés au réchauffement climatique et à l'élévation du niveau des mers, il est également nécessaire de mettre en place des systèmes d'observation régionaux du climat pour aider les petits États insulaires en développement.

Maurice souhaite souligner l'importance de l'engagement de la communauté internationale pour ce qui est de former des partenariats dans les domaines du développement des technologies, pour remédier de manière intégrée aux situations écologiques difficiles de nos écosystèmes fragiles, du transfert des technologies propres et du renforcement des capacités de gestion, pour la réduction de la vulnérabilité et la gestion des catastrophes.

Les petits États insulaires en développement importent presque la totalité de leurs combustibles fossiles pour répondre à leurs besoins en énergie et pour leur développement économique. L'aide des pays développés est encore une fois sollicitée pour étudier et élargir l'utilisation de l'énergie renouvelable, y compris les biocarburants, pour faciliter le transfert de technologies propres et à rendement énergétique élevé en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, pour exploiter les possibilités qu'offrent les ressources naturelles pour la production d'énergie, pour réduire le coût élevé des importations de combustibles, pour assurer la sécurité énergétique et pour développer une politique énergétique durable et cohérente.

Les petits États insulaires en développement s'en remettent aux mesures mondiales qui seront prises pour lutter contre les problèmes du changement climatique et de l'élévation du niveau des mers. Les pays développés, à cause de leur capacité à agir d'abord, doivent prendre la tête de la lutte contre le changement climatique. Cependant, il est impératif que les pays développés et en développement qui émettent des quantités énormes de gaz à effet de serre prêtent une large participation pour inciter à l'innovation dans le

développement et l'utilisation des technologies à faible émission de carbone, dans l'utilisation continue et élargie des instruments basés sur le marché et des mesures d'adaptation.

Tout en reconnaissant le travail gigantesque accompli par les différentes organisations environnementales internationales, nous appuyons l'opinion selon laquelle il est nécessaire d'adopter une approche plus cohérente si nous voulons combattre efficacement les problèmes liés au changement climatique. Dans ce contexte, nous nous félicitons du document final de la Conférence de Paris pour une gouvernance écologique mondiale, qui a appelé à la création d'une organisation des Nations Unies pour l'environnement. J'aimerais également ajouter que la vingt-troisième réunion du Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien, qui s'est tenue à Port-Louis le 3 avril 2007 sous la présidence de Maurice, a également débattu de la proposition de créer une organisation des Nations Unies pour l'environnement.

Pour terminer, j'ajouterai que nous avons tous à jouer un rôle équitable dans la création d'un environnement plus sûr et plus propre pour les générations qui ne sont pas encore nées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Comores.

M. Aboud (Comores) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier au nom de mon gouvernement d'avoir organisé la présente séance, dont le principal objectif est d'examiner les liens existants entre l'énergie, la sécurité et le climat. Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour réfléchir, et étudier ensemble, sur les menaces dues au changement climatique et ses implications sur la sécurité, et ainsi engager résolument nos pays dans la recherche de solutions viables.

Cependant, chacun sait combien ces solutions sont difficiles à atteindre eu égard aux difficultés auxquelles certains parmi nous sont confrontés de par notre statut à la fois de pays les moins avancés et de petits États insulaires. Il faudra pourtant que nous parvenions à des solutions rapides et durables. Il s'agit de préserver l'avenir des générations. Mais force est de constater que l'avenir des générations futures est aujourd'hui menacé par l'impact négatif des activités humaines sur le climat de notre planète. Les conséquences attendues sévissent déjà dans plusieurs régions du monde, et plus particulièrement dans les petits États insulaires en développement. Des phénomènes climatiques autrefois exceptionnels ou limités à des régions précises sont aujourd'hui généralisés à l'échelle mondiale. Sécheresse, précipitations diluviennes, inondations et cyclones sont observables à l'échelle mondiale. Résultat : élévation du niveau de la mer, pénurie en eau, famine, perte de vies humaines et matérielles sont le tribut des pays les moins avancés et les plus vulnérables, qui sont certains de nos petits États insulaires.

Dans le cas des Comores, il est illustré par la destruction des zones côtières où se situait près de 80 % des activités économiques et humaines, comme dans d'autres petits États insulaires. Les Comores connaissent déjà un fort déplacement des populations vers des destinations jugées favorables, notamment vers l'île comorienne de Mayotte. Pour se déplacer dans leur pays – à Mayotte – les Comoriens des trois îles traversent la mer dans des conditions humaines inconcevables. Ces mouvements de population sont dus aux pertes des terres agricoles, à la dégradation des sols et à l'augmentation de la pauvreté en milieu rural. Ces déplacements de population vers d'autres cieux vont s'accélérer avec les phénomènes du changement climatique.

À la tribune du Sommet de Johannesburg en 2002, un groupe de jeunes a lancé un cri d'alarme et de désespoir à la communauté internationale en disant : « Vous pouvez tout acheter sauf une autre planète ». La survie de chacun de nos pays dépend de la préservation et de la valorisation de nos ressources naturelles.

Les Comores ne font pas partie des pays émetteurs de gaz à effet de serre, mais les changements climatiques ajoutent de nouvelles difficultés au développement durable de notre pays, déjà fragile à l'origine. Le défi qui se pose aux Comores est de demeurer un puits de séquestration, notamment par la promotion d'énergies nouvelles et renouvelables qui répondent aux besoins futurs de son développement durable. Les Comores souscrivent entièrement aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nous adhérons aussi au principe selon lequel il faut anticiper les phénomènes liés au changement climatique et s'y préparer. Néanmoins, ces efforts nécessitent un appui technique et financier. L'adaptation aux impacts potentiels du changement climatique est un nouveau domaine dans le lequel les besoins urgents commencent à s'exprimer, et donc le défi de la coopération internationale est de permettre

aux petits États insulaires en développement d'y faire face.

Mon pays tient à rappeler que la responsabilité du Conseil de sécurité est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme stipulé dans la Charte de notre Organisation universelle. Par ailleurs, d'autres questions, notamment celles relatives au développement économique et social, sont confiées par la Charte au Conseil économique et social.

Les questions de l'énergie et des changements climatiques sont vitales pour le développement durable. Les responsabilités dans le domaine du développement durable incombent à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à leurs organes subsidiaires, notamment la Commission du développement durable et le Programme des Nations Unies pour le développement. Les changements climatiques sont couverts par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

D'ailleurs, je profite de cette occasion pour annoncer que, dans les jours à venir, le Parlement de mon pays va ratifier le Protocole de Kyoto.

Il est temps de passer à l'action. Ensemble, agissons pour une prise de conscience de la communauté internationale de la vulnérabilité des petits États insulaires, qui sont les premiers à subir les conséquences néfastes des changements climatiques. Des enseignements fermes doivent être tirés, car il y va de l'avenir de tous.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Pour terminer, je citerai une anecdote. Un passager de première classe arrive en retard à l'aéroport. Il se rend au comptoir d'embarquement et dit : « Monsieur, mon vol part dans quelques minutes ». La personne au comptoir le regarde et lui répond : « Monsieur, les passagers de première classe et de classe économique sont déjà partis, tous dans le même avion. »

Nous sommes tous les passagers d'un même vol. Que vous soyez d'un pays riche, d'un pays pauvre ou d'un État insulaire, il ne faut pas attendre la dernière minute pour embarquer. Nous devons agir maintenant, sinon ces îles magnifiques disparaîtront à jamais.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous sommes parvenus à la fin de la liste des orateurs. Je voudrais, au nom de mon Ministre, remercier toutes les personnes qui ont pris la parole et qui ont participé à ce débat. Je crois que le chiffre de 55 participants est un record pour un débat de cette nature. Je me félicite tout particulièrement du grand nombre d'États non membres du Conseil, 40, qui se sont exprimés dans ce débat, et dont la plupart sont membres du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77.

Pour résumer, je crois que nous avons mis en exergue la complexité de cette question, le défi que les changements climatiques représentent pour nous tous et la nécessité pour nous de nous attaquer, de multiples manières et en de multiples lieux, aux nombreux aspects du problèmes afin de tenter d'en atténuer les menaces. Ce n'est en effet qu'en atténuant les menaces que le rôle du Conseil de sécurité deviendra, espérons-le, redondant.

Nul doute que nous allons tous réfléchir attentivement à ce qui a été dit et entendu aujourd'hui. Je voudrais terminer en vous remerciant tous chaleureusement.

La séance est levée à 18 h 35.